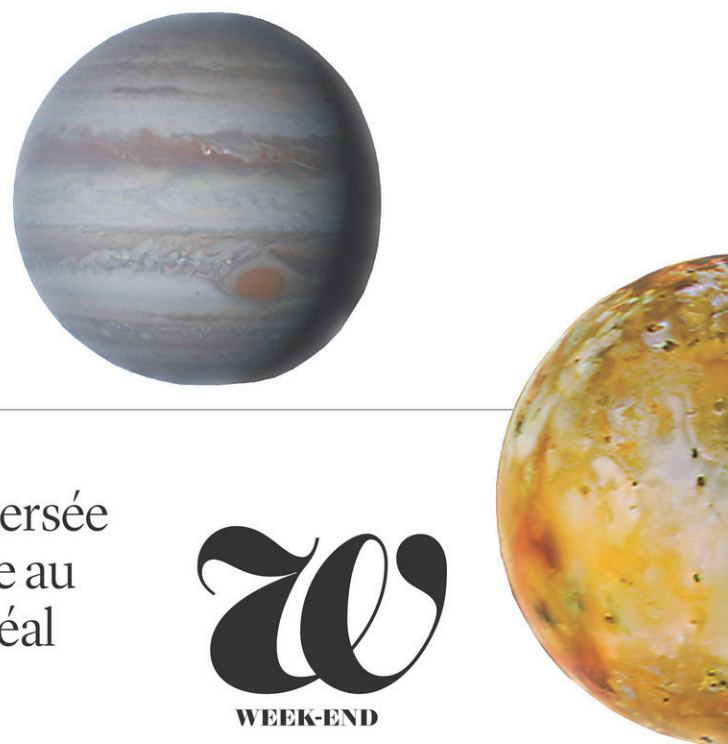


LEDEVOIR



ACTUALITÉS

Au Soudan, l'armée chasse le dictateur, à l'invitation de la rue
A 7

ZEITGEIST

La liberté avec deux ailes. La chronique de Josée Blanchette.
B 10

WEEK-END

Une spectaculaire traversée de l'Univers observable au Planétarium de Montréal

W
WEEK-END

Inde: 900 millions d'électeurs appelés aux urnes



Les Indiens ont commencé à se rendre aux urnes jeudi pour élire les 543 députés de la Lok Sabha (Chambre basse du Parlement). Au cours des six prochaines semaines, 900 millions d'électeurs et d'électrices seront appelés à participer à ce scrutin. PAGE A 8
NOAH SEELAM AGENCE FRANCE-PRESSE

III UNIVERSITÉ

Des contrôles éthiques font tiquer

La bureaucratie nuit à la recherche scientifique, se plaignent des professeurs

MARCO FORTIER
LE DEVOIR

De la paperasse. Des pages et des pages de formulaires à remplir. Des délais qui s'allongent sans cesse. La multiplication des règles d'éthique encadrant la recherche scientifique provoque la grogne sur les campus partout au Canada, a appris *Le Devoir*. Une fronde s'organise contre la « bureaucratie » de l'éthique.

Les procédures éthiques sont tellement lourdes et grugent tellement de temps qu'elles deviennent un frein à la liberté universitaire, dénonce l'Asso-

ciation canadienne des professeurs et professeurs d'université (ACPPU). Des chercheurs préfèrent se censurer et éviter les sujets controversés plutôt que de consacrer des mois à des démarches administratives devant mener à l'autorisation d'un projet de recherche.

L'exaspération gagne des chercheurs de l'Université de Montréal (UdeM), au point que les responsables de l'éthique de l'établissement ont entrepris une tournée des départements pour écouter les doléances des professeurs et des étudiants des cycles supérieurs.

« Vous n'avez pas idée des procé-

dures inutiles de ces demandes-là [des comités d'éthique en recherche]. Il y en a pour trente pages de formulaires à remplir. Ça n'a pas de bon sens. Les règles d'éthique sont tellement complexes que c'est un manque d'éthique! » dit Serge Larivée, professeur à l'École de psychoéducation de l'UdeM.

« Toujours plus d'éthique ne fera pas diminuer les contenus non éthiques. Au contraire, ça va les augmenter, affirme ce vétéran professeur qui enseigne depuis 1969. Plus on contrôle,

VOIR PAGE A 2 : ÉTHIQUE

Julian Assange, la fin de l'exil

FABIEN DEGLISE
LE DEVOIR



Julian Assange

Le fondateur de WikiLeaks a été arrêté à l'ambassade d'Équateur à Londres après le retrait de son statut de réfugié

C'est une bien étrange « libération » pour un homme dont la vie, recluse au sein de l'ambassade d'Équateur à Londres, a été qualifiée en 2016 de « détention arbitraire » par un comité spécial des Nations unies (ONU).

L'arrestation par la police britannique de Julian Assange, fondateur de WikiLeaks, a mis fin jeudi matin à sept années d'exil pour le sulfureux personnage enfermé dans la chancellerie depuis 2012 afin de fuir la justice suédoise qui l'a accusé de viol, puis celle des États-Unis qui en a fait un « ennemi de l'État » en raison de sa participation dans la diffusion de documents secrets. Sept années pendant lesquelles l'homme est passé du statut de héros de la démocratie et champion de la transparence pour les uns, à manipulateur mettant ses outils de divulgation d'informations critiques au service d'intérêts particuliers et de mouvements antisystèmes pour d'autres.

L'Australien de 47 ans était aussi devenu pour l'Équateur un colocataire encombrant dont le statut de réfugié a été annulé cette semaine par le nouveau président du pays, Lenín Moreno, en raison de son « comportement impoli et agressif », mais aussi de ses déclarations « hostiles et menaçantes à l'endroit de l'Équateur », a-t-il indiqué dans un message vidéo diffusé sur Twitter jeudi. Assange a été remis aux mains de la justice britannique à la demande de l'ambassadeur. Il se prépare à faire face autant à une demande d'extradition vers les États-Unis qu'à ses nombreuses contradictions.

« Julian Assange n'est pas un héros, a indiqué Jeremy Hunt, ministre britannique des Affaires étrangères, dans les minutes qui ont suivi l'arrestation. Il a

VOIR PAGE A 2 : EXIL

INDEX

Monde.....	A6
Décès.....	A6
Editorial.....	A8
Idées.....	A9
Culture.....	B1
Grille TV.....	B2
Économie.....	B6
Avis légaux.....	B8
Sports.....	B9
Météo.....	B9
Mots croisés.....	B9
Sudoku.....	B9

III MUSIQUE

Quand tout bascule

Un disque solo pour Ogden Ridjanovic, alias Robert Nelson

PHILIPPE RENAUD
COLLABORATEUR
LE DEVOIR

L

e 22 août 2015, vers 21 h, Bernard Carignan circule à vélo sur la rue Saint-Denis, au centre de la voie de droite, en direction sud. Un automobiliste stationné ouvre alors sa portière; le cycliste la heurte et plonge; au même instant, un véhicule utilitaire sport de marque Mazda ayant tourné vers le sud depuis la rue Jean-Talon amorce un dépassement par la gauche et « roule sur M. Carignan et son vélo », précise le rapport du coroner. « L'accident a eu lieu en bas des marches, devant chez

lui », se rappelle son meilleur ami Ogden Ridjanovic, mieux connu sous son nom de scène, Robert Nelson.

On a beau dire que pour un artiste ayant évolué au sein d'un collectif lancer un album solo est l'occasion privilégiée de s'exprimer sur des sujets plus intimes, on ne s'attendait certainement pas à une telle franchise, une telle vulnérabilité chez Ridjanovic.

Lui, le Président du Bas-Canada qui s'illustre avec sa voix nasillarde rappelant celle de B-Real du groupe Cypress Hill, ce timbre perçant le tumulte verbeux d'Alaclair Ensemble, lui qui offre le

VOIR PAGE A 4 : MUSIQUE



Ogden Ridjanovic, le Robert Nelson d'Alaclair Ensemble
MARIE-FRANCE COALLIER LE DEVOIR



Le héros a perdu de son lustre au fil des ans

EXIL

SUIVE DE LA PAGE A 1

caché la vérité pendant des années. Il est normal que son avenir se décide au sein du système judiciaire britannique. Ce qui est arrivé aujourd'hui est le résultat d'années de diplomatie prudente de notre pays. Ce n'est pas Julian Assange qui est pris en otage à l'ambassade d'Équateur, c'est bien Julian Assange qui tenait l'ambassade d'Équateur dans une situation qui était devenue absolument intolérable.»

La complexité de l'être

L'eau a coulé sous les ponts de la transparence depuis le premier coup d'éclat en 2009 de WikiLeaks. L'image de son fondateur, elle, n'a cessé de se complexifier. « C'est un lanceur d'alerte important et Amnesty International a toujours demandé, dans les premières années de WikiLeaks, que des mesures soient prises pour assurer sa protection », résume à l'autre bout du fil Anne Sainte-Marie, représentante de l'organisme au Québec. Mais elle admet du même souffle qu'aujourd'hui, « la situation ne justifie pas qu'on fasse campagne pour lui », et ce, même si Amnesty dit s'opposer à son extradition aux États-Unis, où la tenue d'un procès juste et équitable est loin d'être une évidence.

Le lustre du fondateur s'est terni depuis novembre 2009 et la diffusion d'un demi-million de messages textes personnels et professionnels partagés par des policiers, des agents de sécurité, des pompiers et des citoyens ordinaires durant la journée du 11 septembre 2001 à New York. Cet accès donné sans filtre à une humanité frappée au cœur qui se raconte par les fragments d'une communication de crise place alors WikiLeaks sur la carte numérique.

L'année suivante, l'espace en ligne s'illustre à nouveau en rendant publique la vidéo d'un raid de l'armée américaine qui a mal tourné, causant la mort de deux journalistes de Reuters. La bavure fait la manchette autour du monde, pavant la voie quelques mois plus tard à la plus grande fuite d'informations confidentielles de l'histoire des États-Unis. L'analyste militaire Chelsea Manning est à l'origine de cette « déclassification citoyenne » qui met à jour des informations sur une série de dommages collatéraux en Afghanistan et en Irak que l'armée américaine aurait préféré garder sous silence. Les preuves photographiques de l'humiliation de détenus dans la prison



militaire d'Abou Ghraïb en font partie, tout comme celles de massacre de civils par des opérations mal planifiées.

Le ton change

L'année 2010 marque le meilleur, mais également le pire pour WikiLeaks, qui après la diffusion de 250 000 câbles diplomatiques, dont plusieurs particulièrement accablants pour les États-Unis, se retrouve alors sous un feu nourri des autorités. Julian Assange devient l'ennemi du pouvoir américain, qui cherche alors à le faire taire. Son site perd l'accès à ses serveurs. PayPal, compagnie qui facilitait son financement, le lâche. Il se réfugie en Suède, où il espère profiter des lois sévères de ce pays sur la protection des sources journalistiques pour éviter la prison, mais se fait rattraper par des accusations d'agressions sexuelles, qui le conduisent à la porte de l'ambassade équatorienne de Londres, où il demande l'asile politique le 19 juin 2012. La prescription a fait tomber les charges en 2017. Il a maintenu son asile pour éviter l'extradition vers les États-Unis.

Durant les 2487 jours de cet exil, le ton de WikiLeaks et de son fondateur va alors changer. En 2016, il lancera un appel pour trouver de l'information pouvant « empêcher Jeremy Corbyn » de se maintenir à la tête du Parti travailliste au Royaume-Uni. Il va faciliter la diffusion

de courriels compromettants pour Hillary Clinton, alors en campagne contre Donald Trump, document piraté sur les serveurs du Comité national démocrate par des « intérêts étrangers » à l'accent russe, accuse l'enquête spéciale conduite par Robert Mueller sur l'ingérence étrangère dans la dernière campagne américaine. L'actuel président n'a jamais caché son amour pour WikiLeaks. Julian Assange a toujours nié toute forme de collusion et de démarches visant à soutenir un candidat plutôt qu'un autre, rappelant que si rien n'a été dévoilé sur Donald Trump, c'est simplement parce qu'aucun document ne lui a été transmis.

Au nom de la transparence, Julian Assange fraye alors doucement avec l'intimidation, et il a fini par aller trop loin. Un tweet publié le 25 mars dernier sur le compte de WikiLeaks le confirme. Il rappelle que le président équatorien fait face à une enquête pour corruption. Un geste belliqueux qui vient d'en entraîner un autre tout aussi surprenant. « Quand on accorde un droit d'asile, ce n'est pas fréquent de revenir sur cette décision, dit M^{me} Sainte-Marie. C'est même contraire au droit des réfugiés. » Une fin de chapitre conséquente sans doute pour ce résistant qui a toujours aimé faire de sa différence le carburant de son engagement.

Julian Assange est conduit au centre de détention après sa comparution devant un tribunal londonien.

PA VIA AP

L'arrestation de Julian Assange en cinq mots

Extradition La police britannique a confirmé que l'arrestation du fondateur de WikiLeaks s'est faite à la demande des États-Unis, qui réclament son extradition. Il est accusé d'avoir participé au piratage d'ordinateurs du gouvernement aux côtés de Chelsea Manning.

Liberté « C'est un jour sombre pour la liberté de presse », a réagi Edward Snowden dans les minutes qui ont suivi l'intervention policière à Londres. Le traître, c'est Lenín Moreno, président de l'Équateur, « qui vient d'autoriser la police britannique à entrer dans l'ambassade de Londres pour arrêter Assange, a commenté l'ex-président du pays et proche d'Assange Rafael Correa. C'est un crime dont l'humanité va se souvenir ».

Interférence Depuis l'arrivée au pouvoir de Lenín Moreno en Équateur, les conditions de vie de Julian Assange n'ont cessé de se dégrader à l'intérieur de l'ambassade. En mars 2018, il s'est fait couper son accès à Internet, accusé pour une deuxième fois, après la divulgation des courriels démocrates, d'interférer dans les affaires d'autres États. Cette fois, c'est son engagement numérique envers des séparatistes catalans qui a fait déborder le vase.

Atmosphère L'arrestation de Julian Assange se préparait depuis vendredi dernier, à en croire Vaughan Smith, journaliste et ami du fondateur de WikiLeaks, qui dans les pages du *Guardian* a indiqué que l'atmosphère au sein de l'ambassade avait commencé à changer. Le 2 avril, Lenín Moreno avait martelé sur les ondes d'une radio de l'Équateur que son hôte avait à plusieurs reprises brisé les conditions de son statut de réfugié dans les sept ans de son exil au sein de l'ambassade.

Millions Les aventures de Julian Assange en exil au sein de la chancellerie équatorienne ont coûté 6,2 millions de dollars en sécurité, soins de santé et d'hébergement à l'Équateur entre 2012 et 2018. Londres aurait consacré 20 millions en sécurité à l'extérieur de l'ambassade sur la même période de temps.

Une nécessaire reddition de comptes

ÉTHIQUE

SUIVE DE LA PAGE A 1

plus les gens trouvent des moyens pour enfreindre les règles.»

Toutes les recherches universitaires impliquant la participation de sujets humains ou d'animaux sont encadrées par des règles éthiques. Les trois organismes fédéraux qui subventionnent la recherche — en sciences humaines, en sciences naturelles et en génie, ainsi qu'en santé — ont édicté leurs critères que doivent suivre les chercheurs de tout le pays.

Le but est de s'assurer que les participants humains collaborent à la recherche librement et sans subir de traumatisme. Il faut aussi préserver l'intégrité scientifique de la recherche, pour éviter que des résultats soient trafiqués. Le foisonnement des règles d'éthique prend cependant une tournure ridicule, selon des chercheurs.

Par exemple, des professeurs ont dû exiger que des personnes analphabètes de Dakar, au Sénégal, signent un formulaire de consentement avant de ré-

pondre (oralement) à un questionnaire. Un professeur et un étudiant au doctorat collaborant à un même projet ont dû demander deux certificats d'éthique pour utiliser les données tirées des mêmes entrevues.

Dans certains cas, des chercheurs doivent répondre à une série de demandes de précisions qui retardent de plusieurs mois le début d'un projet d'étude. C'est un problème, car les bourses d'excellence ont une date de péremption. Et gare aux chercheurs qui commencent leurs travaux sans avoir eu le feu vert du comité d'éthique : leurs données sont jugées irrecevables, car non éthiques!

Accompagner les chercheurs

Pour répondre aux inquiétudes des chercheurs et offrir des pistes de solution, le Bureau de la conduite responsable en recherche de l'UdeM a entrepris une tournée des départements. Le professeur Maurice Tardif, du Département d'administration et de fondements de l'éducation de l'UdeM, est sorti frustré d'une rencontre récente avec le Bureau. « La dame a dit : "On

met en place une éthique de la recherche." J'ai répondu : "Madame, vous devez avoir honte de dire ça. L'université existe depuis 1000 ans et les professeurs n'ont pas attendu après vous pour avoir une éthique!" »

Marie-Josée Hébert, vice-rectrice de l'UdeM, reconnaît que les demandes de reddition de comptes ont augmenté depuis une vingtaine d'années. « La recherche est plus complexe qu'autrefois, dit-elle. On est plus conscients de certains risques pour les répondants vulnérables, comme des personnes mineures ou qui ont des problèmes de santé mentale. Certaines questions intimes peuvent troubler les participants. On ne peut s'insurger contre une reddition de comptes qui vise à protéger les sujets. »

Le Bureau de la conduite responsable en recherche de l'UdeM a été créé en 2017. Le nombre de comités d'éthique (et de conseillers accompagnant les chercheurs) est aussi passé de trois à cinq, à cause de la hausse importante du nombre de projets de recherche. « On est dans une période de changement. Est-ce qu'on est rendus à la vitesse où on voudrait être ?

Pas encore, on doit accélérer la cadence. Mais on nomme des gens pour aider la communauté de recherche, pas pour jouer à la police », dit Marie-Josée Hébert.

Le malaise entourant l'éthique de la recherche est ressenti dans toutes les régions du Canada, affirme Robin Vose, professeur d'histoire à l'Université Saint-Thomas, au Nouveau-Brunswick. Il est président sortant et membre du comité de direction de l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université, qui représente 72 000 professeurs, bibliothécaires et chercheurs dans 125 universités et collèges du pays.

« On a assisté dans les dernières années à la naissance d'une bureaucratie de l'éthique dans les universités. La bureaucratie a tendance à multiplier les règles pour justifier son existence », observe Robin Vose.

Les progrès techniques en santé, par exemple en génétique, justifient hors de tout doute un encadrement éthique. Le problème, selon lui, c'est la multiplication des obstacles bureaucratiques pour des recherches simples et très peu risquées pour les sujets humains ou animaux. « Les règles d'éthique ont été créées pour prévenir les abus sérieux en recherche, pas pour protéger la responsabilité légale des universités ou des conseils subventionnaires », dit-il.

Rectificatif

Dans le texte de Marie Vastel intitulé « Le Bloc verse un salaire à Yves-François Blanchet », publié en page A 5 le 11 avril 2019, nous avons écrit que le chef du Nouveau Parti démocratique, Jagmeet Singh, avait touché un salaire annuel de 172 700 \$ avant d'être élu aux Communes. Or, il appert que bien que le parti eût mis de côté cette enveloppe, le chef avait choisi de ne pas la toucher. Un fait que le parti n'avait jamais dévoilé.



DOSSIER DU SAMEDI

L'Inde aux urnes

Les Indiens sont appelés aux urnes, avec en toile de fond les promesses d'emploi déçues de 700 millions de jeunes et la pauvreté aiguë du monde agricole. Gros plan sur la plus vaste et complexe démocratie au monde.

À LIRE DEMAIN

TEXTES
FRÉDÉRIK LAVOIE
GUY TAILLEFER

LEDEVOIR

LE DÉBAT SUR LA LAÏCITÉ

«Integrista»!

CHRISTIAN RIOUX



La manifestation qui s'est déroulée le 7 avril dernier dans les rues de Montréal contre le projet de loi 21 avait quelque chose de sidérant. Non pas parce qu'on n'avait jamais vu de telles scènes. Au contraire. Ces démonstrations de force organisées par des islamistes au son d'« Allah Akbar » sont devenues courantes un peu partout dans le monde. Qu'on pense notamment aux nombreuses manifestations contre *Charlie Hebdo*. En France, il arrive de plus en plus souvent qu'on entende les mêmes mots d'ordre dans les rassemblements contre Israël. Disons tout de même que le Québec ne nous avait pas habitués à de telles manifestations d'intégrisme.

Car, il faut bien parler ici d'intégrisme. On ne s'étonnera pas que les intégristes s'en prennent à la laïcité. Rien de plus naturel, puisque c'est au début du XX^e siècle que le mot fut emprunté à l'espagnol (*integrista*). Or, dans cette langue, nous apprend *Le Robert*, il désignait justement les membres d'un parti politique revendiquant la subordination de l'État à l'Église.

Plus généralement, on peut dire qu'un intégriste est quelqu'un qui a une vision intégrale de l'être (*integer*: entier, sans restrictions). Il perçoit celui-ci comme assigné à son identité et ne fait plus de distinctions entre les divers moments de la vie familiale, intime, professionnelle ou citoyenne. Peu importe le lieu et le moment, l'intégriste marxiste réglera jusqu'à sa vie amoureuse selon les préceptes de la lutte des classes. Peu importe qu'il soit à la mosquée ou juge à la Cour suprême, l'intégriste religieux affirmera que les lois de Dieu doivent avoir partout préséance.

Or, l'identité moderne, on l'a souvent dit, est multiple. Elle ne permet pas seulement aux divers groupes de cohabiter, mais aussi à l'individu d'être pluriel. La laïcité participe justement de cette idée selon laquelle l'individu n'est pas assigné à une identité. Elle suppose en effet que chacun puisse, à certains moments, non pas renier sa foi ou ses convictions, mais tout simplement s'abstenir de les manifester dans l'intérêt de la majorité.

C'est justement cette souplesse, cette versatilité de l'individu que les intégristes détestent. Peu importe ce que l'on pense du voile, les intégristes religieux voudraient que ces femmes le portent 24 heures par jour. À l'inverse, les intégristes laïques voudraient l'interdire partout.

C'est pourquoi on pourrait en déduire que les femmes sont tout particulièrement concernées par la laïcité. Non pas parce qu'il s'agirait d'une panacée, mais parce qu'elles sont souvent les premières à subir cette forme d'assignation à résidence.

Peu importe le lieu et le moment, l'intégriste marxiste réglera jusqu'à sa vie amoureuse selon les préceptes de la lutte de classe. Peu importe qu'il soit à la mosquée ou juge à la Cour suprême, l'intégriste religieux affirmera que les lois de Dieu doivent avoir partout préséance.

.....

Il est étrange d'entendre certaines féministes laisser penser que les femmes n'ont guère d'intérêt à la laïcité. Tout cela, dit-on, parce que les patriotes auraient privé, en 1834, de leur droit de vote les rares femmes qui participaient au vote censitaire. Ou parce qu'en France, certains partisans de la laïcité se sont opposés au vote des femmes de peur qu'elles soutiennent l'Église. Deux exemples évoqués notamment par l'historienne québécoise Micheline Dumont.

Faut-il rappeler que la laïcité et le droit de vote des femmes ont été des combats séparés? À moins de tout examiner à travers la lorgnette du présent, il est difficile de reprocher aux hommes du XIX^e siècle d'avoir eu une conception de la famille qui était celle de leur époque. La laïcité n'est évidemment pas une garantie d'émancipation des femmes. Mais nier son importance pour les femmes serait faire peu de cas de réformes aussi fondamentales que l'instauration du mariage civil et de l'école publique obligatoire. Des combats qui ont tous été gagnés en affirmant la primauté de la loi des Hommes sur celle de Dieu, et de l'État sur les Églises et les organisations religieuses.

C'est la création de l'état civil, arraché de haute lutte à l'Église, qui fit du mariage un contrat de droit civil qui devait donc pouvoir être rompu librement. Ce qui ouvrit largement la porte au divorce malgré les hauts et les bas que celui-ci connaîtra selon les époques. C'est aussi la création de l'école publique obligatoire qui favorisa l'accession des femmes à l'éducation. On peut probablement reprocher beaucoup de choses au père de l'école publique française, Jules Ferry, c'est tout de même lui qui affirmait dès 1870 :

« Réclamer l'égalité d'éducation pour toutes les classes, ce n'est faire que la moitié de l'œuvre, que la moitié du nécessaire, que la moitié de ce qui est dû; cette égalité, je la réclame, je la revendique pour les deux sexes. »

Note : Certains lecteurs ont prétendu sur les réseaux sociaux qu'il était faux d'affirmer, comme je l'ai fait la semaine dernière, que trois musulmans sur quatre étaient favorables à la loi de 1905, qui fonde en France l'interdiction des signes religieux chez les fonctionnaires et les enseignants. C'est pourtant ce qu'affirme la Fondation Jean Jaurès, qui a réalisé avec l'IFOP une enquête auprès de 2500 personnes (https://jean-jaures.org/nos-productions/les-francais-et-la-laicite-etat-des-lieux). Quelques lecteurs ont aussi confondu cette loi avec celle de 2004, qui ne concerne que le port de signes religieux par les élèves. Celle-ci est tout de même approuvée par 83 % des Français et 41 % des musulmans.

COMMISSION PARLEMENTAIRE

Dispute entre les partis sur la liste des invités

Le PLQ et QS souhaitent appeler plus de 60 témoins chacun

MARCO BÉLAIR-CIRINO
CORRESPONDANT PARLEMENTAIRE
À QUÉBEC
LE DEVOIR

Les partis politiques se disputent sur la liste des groupes à inviter à l'Assemblée nationale afin de commenter le projet de loi sur la laïcité de l'État.

Le leader du gouvernement, Simon Jolin-Barrette, s'est dit disposé à entendre 28 intervenants en commission parlementaire. C'est deux fois moins que le Parti libéral du Québec et Québec solidaire. En effet, les listes des première et deuxième oppositions sont plus fournies : celle du PLQ contient 64 noms ; celle de QS en renferme 62.

À leur demande, M. Jolin-Barrette a notamment accepté de recevoir la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, le Barreau du Québec, la Ligue des droits et libertés, ainsi que les ex-présidents de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, Charles Taylor et Gérard Bouchard, a appris *Le Devoir*.

« Les négociations se poursuivent », s'est contentée de dire l'attachée de presse de QS Stéphanie Guévremont.

Le Parti québécois s'est pour sa part entendu avec M. Jolin-Barrette sur une liste de huit groupes : l'Association québécoise des Nord-Africains pour la laïcité (AQNAL), le Mouvement laïque Québécois (MLQ), le Mouvement national des Québécoises et Québécois (MNQ), Pour les droits des femmes du Québec (PDF Québec), Les Juristes pour la laïcité et la neutralité religieuse de l'État, Djemila Benhabib, Nadia El-Mabrouk ainsi que le sociologue Guy Rocher. À première vue, tous sont favorables au projet de loi 21, y compris l'interdic-

Valérie Plante, six jours plus tard

Après s'être fait reprocher son silence, la mairesse de Montréal, Valérie Plante, a par voie de déclaration écrite condamné fermement les propos du maire de Hampstead, William Steinberg, et réclamé à son tour des excuses de sa part. « Par ses propos et son refus de s'excuser, le maire Steinberg est en train de détourner le débat du projet de loi sur la laïcité pour devenir lui-même l'objet du débat. Cette attitude est irresponsable et doit être dénoncée », a-t-elle souligné au terme

d'une mission en Amérique du Sud. Le premier ministre François Legault a salué la déclaration de M^{me} Plante même si celle-ci accusait, selon lui, un retard de six jours. « Il était temps », a-t-il lancé jeudi. M. Steinberg a décrit le projet de loi 21 comme un moyen pour l'équipe de François Legault de procéder à un « nettoyage ethnique pacifique ». Il a reproché jeudi aux médias de ne pas avoir saisi et relayé à leurs lecteurs ou auditeurs les nuances de son commentaire.

tion de port de signes religieux visant les agents de la paix, procureurs, juges ainsi que les directeurs et enseignants des écoles primaires et secondaires publiques.

Le PQ souhaite également entendre la Coalition Laïcité Québec (CLQ), les Libres penseurs athées (LPA), le Rassemblement pour la laïcité (RPL) et l'ex-députée libérale Fatima Houda-Pepin. Il dit être « en attente de réponse » de la part du cabinet du leader parlementaire du gouvernement.

Détérioration du climat

L'empressement du gouvernement caquiste à faire adopter le projet de loi 21 irrite des élus d'opposition. Certains craignent de voir la commission parlementaire chargée de passer au peigne fin le projet de loi sur la laïcité de l'État limiter à 45 minutes le temps alloué à chaque groupe, en plus de siéger du lundi au vendredi sous la menace d'un bâillon.

D'autres se plaignent plus largement

de la détérioration du climat sur la colline Parlementaire.

Les discussions entre les équipes de leaders parlementaires deviennent rapidement « acrimonieuses ». « Inexpérimentée », la garde rapprochée de M. Jolin-Barrette « ne respecte aucune règle non écrite en vigueur depuis vingt ans pour faire fonctionner le Parlement », déplore une source politique.

Le chef de l'opposition officielle, Pierre Arcand, a accusé jeudi l'équipe de François Legault de « bulldozer le Parlement avec son projet de loi sur la laïcité ».

Ni une ni deux, le premier ministre lui a reproché d'« accuser[r] les Québécois d'être racistes » en soutenant mercredi que l'œuvre de la CAQ « incite à ce genre d'excès ». M. Arcand faisait allusion à la sortie médiatique du maire de Hampstead, William Steinberg, qui a accusé le gouvernement caquiste de procéder à du « nettoyage ethnique » au moyen du projet de la loi sur la laïcité de l'État.

Le Bloc invite le ROC à laisser les Québécois discuter entre eux

Le parti souverainiste s'est offert un panneau publicitaire en anglais

HÉLÈNE BUZZETTI
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE
À OTTAWA
LE DEVOIR

Le Bloc québécois entend bien utiliser le débat sur la laïcité pour se faire valoir en campagne électorale cet automne. Et d'ici là, il invite le Canada anglophone à ne pas s'immiscer dans cette joute qui ne concerne, à son avis, que le Québec.

Le Bloc a placé une publicité sur un large panneau publicitaire d'Ottawa disant « *Quebec knows what's right for Quebec. Thank you.* » L'affiche est située à la jonction de l'autoroute permettant de se rendre à Toronto et de la voie conduisant à l'aéroport d'Ottawa, deux chemins que la plupart des députés fédéraux non-Québécois sont susceptibles d'emprunter chaque semaine.

Cette affiche s'accompagne d'une campagne publicitaire sur les réseaux sociaux et d'une lettre ouverte envoyée aux médias anglophones. Le Bloc y retrace les démarches de sécularisation du Québec, de la sortie de l'église catholique des hôpitaux et des écoles pendant la Révolution tranquille à la déconfessionnalisation des commissions scolaires.

« L'arrivée de nouveaux arrivants de plusieurs différentes confessions a fait revivre le débat, peut-on y lire. [...] Les Québécois n'ont pas demandé à l'église catholique de se tenir à l'écart des affaires de l'État et dans la sphère privée pour faire plus d'espace aux autres confessions à la place. »

Le Bloc québécois se targue d'être le seul parti politique fédéral à appuyer la loi du gouvernement de François Le-



Le panneau publicitaire que s'est offert le Bloc québécois.

SEAN KILPATRICK LA PRESSE CANADIENNE

gault sur la laïcité. « Le seul parti qui n'est pas divisé quant à la loi sur la laïcité au Québec, c'est le Bloc québécois et le Bloc québécois se trouve à avoir une position qui est partagée par 65-70 % des Québécois », a fait valoir le chef, Yves-François Blanchet.

En fait, au Parti libéral, tous semblent d'accord avec Justin Trudeau pour s'opposer à la loi 21. C'est plutôt du côté du Parti conservateur et du NPD que des voix québécoises discordantes se font entendre.

Le député conservateur Alain Rayes a déclaré cette semaine que « le gouvernement de la CAQ a été élu de façon tout à fait légitime. C'était une promesse. Et il a toute la légitimité pour la

réaliser. » Au NPD, Pierre Nantel a soutenu au *Devoir* que la position de son chef Jagmeet Singh n'engageait que lui personnellement.

M. Blanchet compte-t-il faire de la laïcité un sujet central de la campagne électorale bloquiste? « Ce n'est pas un cheval de bataille qu'on va choisir, c'est un cheval de bataille que l'actualité nous impose », répond-il.

« Alors que l'Assemblée nationale du Québec est enfin dans une position pour régler un débat qui dure depuis de nombreuses années, je pense que les Québécois seront extrêmement contrariés si Justin Trudeau et Ottawa empêchent la conclusion et l'adoption d'une loi québécoise sur la laïcité. »

Inconduite sexuelle : l'armée donne de nouvelles directives

LEE BERTHIAUME
À OTTAWA
LA PRESSE CANADIENNE

Les Forces armées canadiennes (FAC) ont un nouveau manuel sur la façon de gérer les cas d'inconduite sexuelle, dans le but de combler plusieurs lacunes dans les politiques de l'armée en matière d'agression au sein de ses rangs.

Toutefois, certaines préoccupations restent sans réponse, notamment le règlement sur le « devoir de signaler », qui, selon certains, dissuade les victimes de demander de l'aide si elles ne sont pas prêtes ou désireuses de déposer une plainte officielle.

Les informations contenues dans le document de 100 pages se retrouvaient auparavant à plusieurs endroits, ce qui, selon un rapport du ministère de la Défense, semait la confusion et l'incertitude chez plusieurs membres de l'armée.

Certains n'avaient qu'une vague compréhension de ce qui constituait un comportement inapproprié et de ce qu'il fallait faire si un incident survenait — notamment en ce qui a trait à l'appui à fournir aux victimes.

Le nouveau guide, qui a été élaboré à la suite de consultations avec le Centre d'intervention sur l'inconduite sexuelle des FAC et un groupe d'experts de l'externe, s'efforce de traiter ce dernier enjeu précis.

L'une des premières sections explique que certaines personnes affectées par de l'inconduite sexuelle préfèrent se faire appeler des « survivantes » plutôt que des « victimes », et que d'autres n'apprécient aucun des deux termes.

Le manuel discute également des rôles, des responsabilités et de la formation disponible pour chaque membre de l'armée, ainsi que des responsabilités supplémentaires des commandants pour soutenir les victimes et enquêter sur les incidents.

Dans un rapport publié en novembre dernier, le vérificateur général du Canada, Michael Ferguson, avait révélé que de nombreuses victimes n'étaient pas correctement soutenues lorsqu'elles dénonçaient en raison des lacunes dans les services offerts et du manque de formation et de politiques appropriées.

À cette fin, les commandants reçoivent également un nouveau document pour les aider à comprendre le traitement progressif des dossiers d'inconduite sexuelle — et se font rappeler de consulter les victimes lors de chaque étape.

III MONTRÉAL

L'administration Plante ralentit la cadence des chantiers

Une escouade est mise sur pied pour améliorer la surveillance des travaux

JEANNE CORRIVEAU
LE DEVOIR

Les automobilistes trouvent peut-être qu'il y a trop de chantiers au centre-ville de Montréal, mais cela aurait pu être bien pire. Alors que s'amorce la saison des travaux, l'administration de Valérie Plante indique avoir reporté un chantier sur deux afin de ne pas créer davantage de congestion.

Montréal investira 766 millions de dollars en 2019 dans ses chantiers, soit 306 millions pour les routes et 388 millions pour les égouts et aqueducs. Montréal se fixe comme objectif de retaper 260 kilomètres de rue et 139 kilomètres d'aqueducs et d'égouts.

Parmi les grands chantiers figurent ceux de la rue Sainte-Catherine Ouest, entre les rues de Bleury et le boulevard Robert-Bourassa, de la rue Saint-Paul, de la Plaza Saint-Hubert, de la rue Jarry, de la rue Saint-Grégoire, entre les rues Papineau et Saint-Denis, et de la rue Papineau, entre les rues Gauthier et Marie-Anne.

Bien qu'au cours des dernières années, la Ville ait accéléré la cadence afin de rattraper le déficit d'entretien des infrastructures, la Ville juge qu'il ne fallait pas abuser de la tolérance des Montréalais. Compte tenu des inconvénients de ces chantiers sur la circulation automobile, la Ville a décidé de retarder un chantier sur deux au centre-ville, qu'il s'agisse des siens, de chantiers privés ou de ceux de ses partenaires, comme Énergir.

« C'est énorme », reconnaît le responsable de l'eau et des infrastructures du réseau routier au comité exécutif, Sylvain Ouellet. « Mais ça ne veut pas dire que les chantiers ne se feront jamais. »

À la même époque l'an dernier, l'administration annonçait des investissements de 1,2 milliard pour 2018 dans les infrastructures. Selon Sylvain Ouellet, l'écart d'investissements s'explique en partie parce que l'administration a retiré de sa programmation les chantiers hors rue, comme ceux du service de l'eau. Mais c'est aussi parce que, l'automne dernier, l'administration a décidé de ralentir le rythme des travaux.

Sous Denis Coderre, la Ville comptait rattraper le déficit d'entretien de ses infrastructures en 10 ans. La nouvelle cible est maintenant fixée à 5 ans.

Escouade des chantiers

Montréal déploiera aussi une nouvelle escouade des chantiers à compter du mois de mai.

Promise en campagne électorale, cette escouade sera composée de six personnes et effectuera des visites-surprises sur les chantiers. Afin de s'assurer que les exigences techniques de la Ville sont



Parmi les grands chantiers figurent ceux de la rue Sainte-Catherine Ouest, entre les rues de Bleury et le boulevard Robert-Bourassa.

OLIVIER ZUIDA LE DEVOIR

respectées, cette équipe pourra par exemple effectuer du carottage d'une nouvelle chaussée et faire analyser les matériaux au laboratoire de la Ville. « Le but n'est pas de surveiller les surveillants, mais de faire des audits », a expliqué M. Ouellet.

En septembre dernier, le Bureau de l'inspecteur général (BIG) avait constaté des lacunes dans la surveillance des chantiers. Des irrégularités avaient été observées sur chacun des 83 chantiers visités.

Une charte

Montréal souhaite également élaborer une « charte des chantiers », qui obligerait les entrepreneurs et les équipes de la Ville à mettre en place des mesures de mitigation pour limiter les nuisances aux riverains. Elle forcerait les entrepreneurs et les employés de la Ville à donner priorité à l'accessibilité et la sécurité autour des chantiers et à assurer une communication avec les résidents et les commerçants en plus d'utiliser des méthodes et matériaux « respectueux de l'environnement ».

C'est préoccupant et, malheureusement, ce sont les Montréalais qui vont écopier dans la qualité de la voirie

LIONEL PEREZ



Cette charte pourrait être incluse sans les contrats et devenir une condition pour obtenir un permis d'occupation du domaine public, indique-t-on. La Ville compte consulter ses partenaires avant d'élaborer sa charte. « On aimerait qu'elle soit en vigueur dès l'année prochaine », a dit M. Ouellet.

Critique

Le chef de l'opposition, Lionel Perez, comprend mal que l'administration ralentisse la cadence des chantiers alors que le rattrapage à faire est important.

« C'est préoccupant et, malheureusement, ce sont les Montréalais qui vont écopier dans la qualité de la voirie. Ils vont devoir attendre plus longtemps pour atteindre un seuil acceptable de qualité des infrastructures », a-t-il souligné.

Quant à la charte des chantiers, Lionel Perez a rappelé que l'opposition avait proposé ce concept à la fin de 2017, mais que cette idée avait été rejetée par l'administration Plante : « Ils démontrent encore une fois leur façon partisane de travailler. »

Hommage à un ami

MUSIQUE

SUITE DE LA PAGE A 1

parfait contrepoint aux délires poétiques de KenLo, au style rase-mottes d'Eman et aux roucoulantes bravades de Maybe Watson — avec lequel il forme aussi le loufoque duo Rednext Level —, voilà qu'il se révèle sérieusement introspectif avec *Nul n'est roé en son royaume*, le plus fragile et poignant disque offert par un des artisans du groupe.

Il déballe tout sur ce premier vrai album solo. Tout ce qu'il a porté sur ses épaules durant les deux années suivant l'accident lui ayant volé son meilleur ami Bernard, à qui l'album est dédié. Les mots d'Ogden se bousculent dans sa bouche, c'est à peine s'il prend le temps de respirer entre les quatrains.

« Clairement, je suis arrivé avec des textes qui, sans être sombres, sont tout sauf légers, commente le musicien. Ensuite, la nuance vient sans doute de la musique : j'ai laissé carte blanche aux gens qui ont travaillé là-dessus », DJ Manifest et Low Pocus, KenLo et Caro Dupont, Tork, Claude Bégin, Shash'U et Eman, qui ont réussi à ériger un album cohérent tout en ratisant large le champ des influences rap.

Ce disque, c'est le récit « de deux événements, bizarrement reliés, confie le rappeur. J'habitais alors avec mon meilleur ami Bernard et ma blonde de l'époque, trois coloc. Dans cette même année, Bernard est décédé et je me suis séparé. On habitait là, côté ouest de Saint-Denis, coin Jean-Talon », où est toujours accroché le vélo fantôme en mémoire de Bernard.

« Un coin symbolique... Ça a bouleversé ma vie. Tout l'album porte sur ce qui s'est passé et comment j'ai vécu la suite » des événements.

Ton grave

L'album commence pourtant en plein Bas-Canada avec cette ritournelle de marche militaire annonçant *L'ours qui a vu l'homme*, du pur Alclair avec le ton rigolo, « une petite feinte de début d'album », comme l'appelle Ogden, suivie par le trap autocongratatoire *Jacques Plante* — une autre chanson salue un second grand Jacques du hockey, Demers celui-là, collaboration avec Koriass sur une production de Shash'U.

Or, en plein cœur du disque, Robert Nelson retourne sur le banc pour laisser patiner seul Ogden : *Flambant neu*, d'abord, *Lignes de front* et *Lucioles*, peu après, sont saisissantes de vérité alors que Bernard l'ange gardien pose ses ailes sur les textes.

Sur ce premier album d'ailleurs, Ogden a rangé, pour ainsi dire, la voix nasillarde de Robert Nelson pour adopter un ton plus grave et moins caricatural. La transformation avait déjà été amorcée sur le dernier album d'Alclair (*Le sens des paroles*, paru il y a moins d'un an), elle est aujourd'hui achevée.



Sur ce premier album, Ogden a rangé la voix nasillarde de Robert Nelson pour adopter un ton plus grave et moins caricatural.

MARIE-FRANCE COALLIER LE DEVOIR

« C'est comme si le personnage de Robert Nelson était un alter ego, avec une voix, mais aussi une manière de penser, de rapper, avec un certain type de propos. J'avais le *feeling* d'en avoir fait beaucoup avec cette voix, au sein

d'Alclair et de Rednext Level, j'avais donc besoin de la remettre dans le coffre à outils, parce que je ne voulais pas m'enfermer dans cette espèce de Slim Shady », référence au fameux alter ego déviant du rappeur américain Eminem.

On comprend aussi que le Nelson d'antan campe mieux des textes plus joyeux que ceux de *Nul n'est roé en son royaume*... La voix qu'il prend désormais le ramène « à un rap plus technique, plus agressif, et plus près de [sa] voix normale... et des textes personnels ».

« Ça prenait cette voix pour traiter de deuil, de dépression, d'anxiété, tout ça. Exprimer la rapidité du train de ma pensée, ce qui n'est pas forcément une bonne chose. Je pense trop, dans la vie... Or c'est ça, je voulais submerger l'auditeur par la quantité de mots, sans diminuer la qualité des textes. »

Clore un chapitre

Ogden a mis un an et demi à les écrire, ses textes. Seul, enfermé dans son chalet.

« Passer presque deux ans dans le bois m'a fait énormément de bien. C'était un contraste avec ces dix dernières années passées à donner des concerts. Une manière d'entrer en contact avec mon besoin de solitude et de calme », dit Ogden, avouant avoir « l'étrange impression de clore un chapitre » de sa vie avec cet album, qui coïncide avec son arrivée dans la trentaine.

« Je vais toujours faire de la musique et écrire, mais je ne suis plus attaché à l'idée de passer ma vie à faire carrière en musique », réfléchit-il à voix haute, promettant toutefois de nouveaux disques d'Alclair et de Rednext Level.



Près des trois quarts des 120 000 personnes qui ont droit au transport adapté au Québec utilisent les taxis embauchés par les sociétés de transport municipales.

ISTOCK

III PROJET DE LOI

Taxi : une réforme bonne pour le transport adapté ?

Le monopole de quelques entreprises dans certaines régions nuit à l'amélioration du service, affirme un organisme

MYLÈNE CRÊTE
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE
À QUÉBEC
LE DEVOIR

La réforme de l'industrie du taxi pourrait-elle améliorer les services aux personnes handicapées ? Certains le croient.

« L'industrie avait besoin de se moderniser, a affirmé le président de l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec. C'est une bonne chose. C'est positif. »

L'association qui représente 82 organismes dans ce domaine a rencontré le ministre des Transports, François Bonnardel, jeudi avant de témoigner en commission parlementaire quelques heures plus tard.

Elle croit que l'abolition des territoires d'agglomération auxquels les chauffeurs étaient soumis pourrait permettre aux municipalités d'améliorer les services dans les régions où ils sont inadéquats, voire inexistantes.

« Le projet de loi 17 propose de la concurrence », a expliqué Marc-André Avoine, qui est également directeur des services des transports pour la MRC de Montcalm dans Lanaudière.

« Chez nous, je n'ai pas de taxi adapté pour les fauteuils roulants, a-t-il offert à titre d'exemple. [...] Il y a des MRC voisines qui en ont, mais je ne peux pas [signer de contrat] avec elles. »

Il espère que la fin du monopole que certaines entreprises de taxi ont dans certaines régions pourra aider à régler ce type de problème.

Les députés des trois partis d'opposition qui siègent à la commission parlementaire ont tous émis des doutes, puisque le projet de loi 17 ouvrira l'industrie du taxi à des services comme Uber qui n'offrent pas de transport adapté.

Le député libéral Gaétan Barrette croit plutôt que de nombreux taxis seront appelés à disparaître hors des grands centres avec la « destruction définitive du modèle traditionnel » de leur industrie.

« Il y a des compagnies de taxi qui vont faire faillite, donc il y aura moins d'offre », a-t-il anticipé en entrevue.

La députée de Québec solidaire Ruba Ghazal ne croit pas elle non plus que le projet de loi 17 réglerait le problème de service inégal d'une municipalité à l'autre. « On ne fait pas d'argent avec le transport adapté, a-t-elle constaté. La crainte, c'est que ce ne soit pas assez rentable et qu'on n'offre plus de service aux personnes les plus vulnérables. »

Le projet de loi 17 pourrait également nuire à la qualité du service, selon le député du Parti québécois Joël Arseneau.

« Les conducteurs de taxi ont aussi un rôle d'accompagnement des personnes les plus vulnérables, parce que le transport adapté, ce ne sont pas des gens

Chez nous, je n'ai pas de taxi adapté pour les fauteuils roulants. [...] Il y a des MRC voisines qui en ont, mais je ne peux pas [signer de contrat] avec elles.

MARC-ANDRÉ AVOINE



qui ont des problèmes de mobilité, il y a des gens qui ont des déficiences intellectuelles, a-t-il expliqué en entrevue. Donc, des clientèles qui ont besoin d'un service régulier, d'un accompagnement, d'une relation d'aide avec le chauffeur souvent qui s'établit. »

Le projet de loi 17 muet

La Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) avait signalé la veille en commission parlementaire l'absence du transport adapté dans le projet de loi du ministre Bonnardel.

Un seul article dans le document de 73 pages indique que le gouvernement peut procéder par règlement pour assurer une offre de transport adapté en délimitant des territoires, en imposant des normes particulières et en ajoutant des mesures incitatives.

« Il y avait dans l'ancienne loi une sensibilité, un certain encadrement sur le transport adapté », a remarqué le président-directeur général de la FCCQ, Stéphane Forget. La Loi concernant les services de transport par taxi contenait, par exemple, une définition des voitures adaptées.

Il enjoint donc au gouvernement de ne pas oublier l'impact du projet de loi 17 sur ce type de transport qui dessert un nombre important de personnes. Des 120 000 personnes qui y ont droit au Québec, 70 % utilisent les taxis embauchés par les sociétés de transport municipales.

Le ministre François Bonnardel ne voit pas pour l'instant la nécessité de déposer un projet de règlement. « Il y aura nécessairement une offre additionnelle, une concurrence, mais moi, je suis persuadé qu'à la base, 75 ou 80 % du service qu'on donne aujourd'hui va rester le même, a-t-il affirmé à sa sortie de la commission. Mais dans certaines régions, on va être capables d'offrir un service [là] où il n'y avait pas d'offre en soi. »

Le budget du Québec prévoyait 110,8 millions d'aide pour le transport adapté. Les usagers du transport adapté doivent témoigner en commission parlementaire au début du mois de mai.

La CAQ se porte à la défense du projet Beauport 2020

L'agrandissement du port de Québec menacerait un habitat essentiel pour un poisson en voie de disparition

ALEXANDRE SHIELDS
ISABELLE PORTER
LE DEVOIR

Même s'il assure que la protection du bar rayé du fleuve Saint-Laurent est importante, le gouvernement caquiste s'est porté jeudi à la défense du projet portuaire industriel Beauport 2020, qui menacerait un habitat essentiel pour le rétablissement de ce poisson en voie de disparition et protégé par la Loi canadienne sur les espèces en péril.

Selon les informations publiées jeudi par *Le Devoir*, le nouveau quai commercial où transiteraient chaque année 500 000 conteneurs serait construit directement dans « une aire de reproduction » du bar rayé, une espèce qui avait disparu du fleuve et qui y a été réintroduite au début des années 2000 par le gouvernement du Québec.

Interpellée jeudi sur cet enjeu, la ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, Geneviève Guilbault, a souligné que le gouvernement collabore à l'examen du projet mené par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE), notamment pour « répondre aux questions » qui ont été posées au port de Québec en juin 2018.

Mme Guilbault s'est du même coup portée à la défense de Beauport 2020, un projet pour lequel les investissements doivent totaliser 400 millions de dollars. « Il s'agit d'un projet structurant pour la région de la Capitale-Nationale. Le projet amènera des retombées économiques importantes et des emplois de qualité », a-t-elle souligné dans une déclaration écrite transmise au *Devoir*.

D'autres frayères recherchées

Au cabinet du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, Pierre Dufour, on a souligné qu'« il y a une préoccupation de protection de l'espèce », mais aussi que le ministère fait « un suivi » de la situation du bar rayé depuis sa réintroduction dans le Saint-Laurent en 2002, précisément par le ministère de la Faune.

Le directeur de cabinet du ministre, Roch Gamache, a toutefois insisté sur la volonté du ministère de contribuer à la recherche de solutions qui permettraient au projet Beauport 2020 d'aller de l'avant. Dans ce cas-ci, puisque « seuls deux sites de reproduction sont actuellement connus », selon Pêches et Océans Canada, M. Gamache a suggéré la recherche « d'autres frayères » près du secteur où serait construit le nouveau complexe portuaire.

« Ça pourrait mener à des recommandations compensatoires. L'impact est moindre » si d'autres frayères sont trouvées, a-t-il expliqué.

« Ça s'inscrit dans la démarche pour trouver la meilleure voie de passage pour un projet qui n'aura pas d'impact sur le bar rayé, ou alors un impact minime. C'est pour cela qu'on va inviter les scientifiques à identifier les zones de fraie aux alentours, afin que les instances concernées puissent prendre une décision éclairée », a-t-il fait valoir en entrevue.

Habitat essentiel

Pour le biologiste Pierre Dumont, un expert des poissons du Saint-Laurent et ancien employé du ministère de la Faune, l'habitat qui serait détruit par le nouveau quai et le terrain de stockage des conteneurs est « très important pour la reproduction du bar rayé ».

Selon lui, il ne fait donc aucun doute qu'il faut protéger ce secteur du fleuve. « Il faut être conséquent avec la législation, si on reconnaît que c'est un habitat essentiel. C'est clair que c'est un habitat à protéger, d'autant plus qu'on ne peut pas reproduire des conditions semblables à ce milieu ailleurs. »

« C'est évident que c'est un habitat essentiel, d'autant plus qu'on parle d'une espèce qui sera reconnue comme étant en voie de disparition. Le gouvernement a donc des obligations légales, dont la protection des lieux de reproduction », a aussi rappelé M. Dumont.

Le bar rayé est effectivement protégé par la Loi sur les espèces en péril, qui prévoit une interdiction de détruire un « élément » de l'habitat essentiel. Or, les lieux de reproduction font partie de cet habitat crucial pour le rétablissement de l'espèce.

Un « avis scientifique » produit par Pêches et Océans Canada en vue de la « désignation » de cet habitat recommande d'ailleurs d'inclure le secteur où le Port de Québec veut construire son nouveau quai de 610 m et draguer plus de 900 000 m³ de fonds marins du Saint-Laurent.

Dans son étude d'impact, le port de Québec a soutenu qu'« aucune activité de fraie du bar rayé » n'a lieu dans ce secteur.

L'étude d'impact ne précise donc « aucun plan compensatoire » pour la destruction « d'habitats de haute valeur » pour le poisson. Cela signifie que Beauport 2020 risque « de nuire ou de mettre en péril la survie ou le rétablissement d'une espèce en péril [bar rayé] », selon Pêches et Océans.

Programmation et inscriptions
arts-ville.org/colloques/colloque-2019

LA CULTURE,
 UNE RENCONTRE
 QUI TRANSFORME

32^e COLLOQUE | Les Arts et la Ville
 5 au 7 JUIN 2019 | VAUDREUIL-DORION

Une expérience professionnelle
 et personnelle des plus enrichissantes!

Pour le développement durable
 des communautés

• Des conférences inspirantes
 • Une occasion de formation
 et de réseautage unique
 • Une programmation artistique
 et culturelle éblouissante

Information 418 691-7480

CRÉATIVITÉ | STRATÉGIES | VIVRE-ENSEMBLE

LE RÉSEAU POUR LES ARTS ET LA CULTURE
DANS NOS COMMUNAUTÉS

Vaudreuil-Dorion

Ouvert à tous

© Anriëanne Gauthier

Émilie Perreault,
conférencière d'ouverture
et coprésidente d'honneur

III LIBYE

L'ONU réclame un cessez-le-feu

Les combats ont fait 56 morts en une semaine

RIM TAHERLBY

À TRIPOLI
AGENCE FRANCE-PRESSE

Le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, a réclamé un « cessez-le-feu » en Libye, où les combats, qui ont fait 56 morts en une semaine selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), s'intensifiaient près de la capitale Tripoli. Des combats faisaient toujours rage jeudi au sud de la capitale, cible depuis le 4 avril d'une offensive du maréchal Khalifa Haftar, l'homme fort de l'Est libyen qui veut s'emparer de Tripoli, siège du gouvernement d'union nationale (GNA), dirigé par Fayez al-Sarraj et reconnu par la communauté internationale.

Les troupes du maréchal Haftar tentent d'avancer vers la capitale notamment sur deux axes : par le sud et le sud-est, où des combats avaient déjà opposé mercredi les forces pro-GNA à celles de l'ANL. Mais « pour le moment, c'est toujours le jeu du chat et de la souris », expliquait mercredi à une équipe de l'AFP un commandant d'un groupe armé pro-GNA sur la route de l'aéroport inutilisé de Tripoli, théâtre de combats qui se poursuivaient jeudi entre les deux camps selon des sources de sécurité.

Les troupes du maréchal Haftar tentent d'avancer vers la capitale par le sud et le sud-est, où des combats avaient déjà opposé mercredi les forces pro-GNA à celles de l'ANL

À l'ONU, M. Guterres a appelé à un cessez-le-feu. « Il est encore temps d'arrêter » les affrontements, « encore temps d'avoir un cessez-le-feu, d'éviter le pire », a déclaré à des médias M. Guterres, après une réunion à huis clos du Conseil de sécurité de l'ONU. L'ONU avait annoncé mardi en raison des combats le report *sine die* d'une conférence interlibyenne qui devait aider les pays à sortir du chaos.

L'Union européenne a fait évacuer mercredi de Tripoli les membres d'une mission d'assistance en raison des bombardements, selon une source européenne. Cela concernerait une vingtaine de personnes.

L'UE est « préoccupée par les développements très inquiétants en Libye », a par ailleurs annoncé la porte-parole de la chef de la diplomatie de l'Union, Federica Mogherini, renouvelant son appel à un cessez-le-feu immédiat et à faciliter l'accès de l'aide humanitaire.

Un sommet des États sahélo-sahariens

Un sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement des pays membres de la Communauté des États sahélo-sahariens (Cen-Sad) se tiendra samedi à N'Djamena, a appris jeudi l'AFP de source officielle. « Ce sommet se tient dans un contexte marqué par plusieurs défis, au nombre desquels les menaces à la paix, à la sécurité ainsi que ceux liés au développement durable », a déclaré à l'AFP le secrétaire général par intérim de la Cen-Sad, Ibrahim Sani Abani. « Les chefs d'État évoqueront sans nul doute la crise en Libye et les derniers événements au Soudan », deux pays frontaliers du Tchad, comme lui membres de la Cen-Sad, selon un diplomate tchadien qui a requis l'anonymat.

Benoît XVI accuse la révolution sexuelle des années 1960

L'ancien pape estime que cette époque a diagnostiqué la pédophilie « comme permise »

AGENCE FRANCE-PRESSE
À LA CITÉ DU VATICAN

Le pape émérite Benoît XVI explique les scandales de pédophilie du clergé par la révolution sexuelle des années 1960, des idées théologiques nouvelles, ainsi que l'effondrement en Occident de la foi, dans une analyse rendue publique jeudi.

« La révolution de 1968 s'est battue pour une complète liberté sexuelle, qui n'admettait plus de normes », souligne le pape émérite allemand dans un texte touffu de 18 pages publié dans *Klerusblatt*, mensuel bavarois destiné au clergé.

« La pédophilie a alors également été diagnostiquée comme permise et appropriée », ajoute-t-il, dans cette lettre publiée par des sites catholiques américains.

« Des cliques homosexuelles »

Benoît XVI, qui vit reclus dans un petit monastère de la Cité du Vatican, s'exprime très rarement depuis sa démission voici six ans. Et son texte qui le ramène sous les projecteurs a fait l'effet d'une petite bombe, jeudi, chez certains théologiens ou pour des victimes d'abus sexuels.

José Andres Murillo, un Chilien victime d'abus du clergé, a estimé jeudi que « le narcissisme théologique » de Benoît XVI avait « fait partie du problème de la culture d'abus et de silence de l'Église ».

Le théologien américain Brian Flanagan juge par exemple dans un tweet que le lien que Benoît XVI fait avec les années 1960 constitue « une explication fautive et embarrassante.



Pourquoi la pédophilie a-t-elle pris de telles proportions ? Au final, cela s'explique par l'absence de Dieu

BENOÎT XVI



Dans son texte, le pape émérite allemand décrit « l'effondrement de grande ampleur » des vocations de prêtres après la révolution sexuelle des années 1960. Puisant des exemples dans son Allemagne natale, il raconte aussi comment « le radicalisme sans précédent des années 1960 » a fait souffler une « modernité » dans toutes les strates de la société, y compris dans les séminaires formant des prêtres.

« Des cliques homosexuelles se sont développées dans différents séminaires », sans trop se cacher, relève-t-il de manière surprenante pour illustrer son propos sur une certaine « dissolution

L'ancien pape Benoît XVI dresse un constat assez amer de la société occidentale.

ANDREW MEDICHINI
ASSOCIATED PRESS

de l'enseignement moral de l'Église ». Et un évêque avait par exemple décidé de montrer des films pornographiques aux séminaristes « avec l'idée de les rendre plus résistants à des comportements contraires à la foi », affirme-t-il.

Le pape émérite dresse en outre un constat assez amer d'une « société occidentale où Dieu a disparu de l'espace public » et où l'Église est perçue aujourd'hui comme « une sorte d'appareil politique ». « Pourquoi la pédophilie a-t-elle pris de telles proportions ? Au final, cela s'explique par l'absence de Dieu », devenu une « préoccupation d'ordre privé d'une minorité » de croyants, écrit-il.



Le premier ministre espagnol, Pedro Sanchez, nie que ces pratiques aient perduré depuis qu'il a pris le pouvoir en juin dernier.

MANU FERNANDEZ
ASSOCIATED PRESS

III ESPAGNE

La « police politique » de la droite s'invite dans la campagne électorale

ÁLVARO VILLALOBOS
À MADRID
AGENCE FRANCE-PRESSE

L'existence d'une « police politique » que les gouvernements conservateurs en Espagne auraient utilisée pour noircir leurs adversaires à l'époque où ils étaient au pouvoir est devenue un thème explosif de la campagne pour les élections législatives du 28 avril.

Après de nouvelles révélations dans la presse ces derniers jours, le parti de gauche radicale Podemos apparaît comme l'une des principales cibles d'une structure policière qui aurait opéré sous le premier gouvernement de Mariano Rajoy (2011-2016) et son ministre de l'Intérieur Jorge Fernan-

dez Diaz, qui nie en bloc toutes les accusations.

Plusieurs anciens policiers haut placés sont soupçonnés d'avoir fabriqué de faux documents pour discréditer le parti de gauche, en pleine croissance en 2015 et 2016, et des nationalistes catalans. Ils auraient même espionné et volé des documents à un ancien trésorier du Parti populaire (PP) de Mariano Rajoy, Luis Barcenas, un des principaux protagonistes d'un tentaculaire procès pour corruption au terme duquel le PP a été condamné. Le verdict a précipité la chute de Mariano Rajoy.

Une « police patriotique »

Podemos, en difficulté dans les sondages alors que la campagne démarre

officiellement vendredi, ne cesse de dénoncer ce qu'il appelle « les égouts de l'État ».

La « police patriotique » de Jorge Fernandez Diaz est accusée d'avoir alimenté des spéculations sur un financement de Podemos par l'Iran et le Venezuela, pays où son numéro un, Pablo Iglesias, et plusieurs fondateurs du parti ont travaillé comme conseillers du gouvernement Chávez.

Ces faux rapports, repris dans plusieurs médias, ont déclenché des enquêtes judiciaires contre les membres du parti, toutes classées sans suite.

Le premier ministre espagnol Pedro Sanchez a nié « catégoriquement » mercredi que ces pratiques aient perduré depuis qu'il a pris le pouvoir en juin dernier.



Jorge Fernandez Diaz
EMMANUEL DUNAND
AFP

III SOUDAN

Le dernier jour d'un tyran

Omar el-Béchir a été destitué et arrêté jeudi par l'armée à l'issue de trente ans de règne et de quatre mois de contestation dans la rue. Le ministre de la Défense a annoncé son remplacement par un conseil militaire pour deux ans. Les manifestants, eux, exigent une transition civile et restent mobilisés.

HALA KODMANI
LIBÉRATION

C'est au petit matin de jeudi à Khartoum que des officiers de l'armée informent Omar el-Béchir au saut du lit: « Vous n'êtes plus président de la République. » Trente ans après avoir pris le pouvoir par un coup d'État militaire, le dictateur soudanais en est chassé par un coup d'État de son armée. Intervenu après des semaines de manifestations réclamant son départ, le renversement de Béchir a été annoncé par son ministre de la Défense au nom d'un « Conseil militaire de transition » mis en place pour une durée de deux ans. Suspension de la Constitution durant cette période, instauration de l'état d'urgence pendant trois mois et d'un couvre-feu d'un mois, fermeture de l'espace aérien, etc. Le communiqué lu par le général en treillis Awad Ahmed Benawf était dans la pure tradition des putschs à l'ancienne familiers aux pays arabes et africains depuis les années 1960. La ressemblance avec les coups de force du passé s'arrêtera-t-elle à ces apparences? Le puissant mouvement populaire à l'origine du bouleversement a déjà exprimé son rejet immédiat d'un « coup d'État militaire recyclant les figures et les institutions contre lesquelles notre grand peuple s'est soulevé », appelant à poursuivre la mobilisation.

« Tombé »

La déception des Soudanais jeudi après-midi à l'annonce du communiqué des militaires a été à la hauteur de leur joie au réveil puis de leur nervosité grandissante. Car la journée a été très longue pour eux. Dès 5h, l'information circule sur des véhicules blindés pénétrant le complexe présidentiel où se trouvent la résidence personnelle d'Omar el-Béchir et le quartier général de l'armée. Peu après, confirmant les premières rumeurs d'un départ du président, la télévision nationale interrompt ses programmes pour diffuser



La nouvelle a été accueillie comme une victoire, à Khartoum, par des membres des forces de sécurité. AGENCE FRANCE-PRESSE

en boucle des chants patriotiques et militaires. Un bandeau s'affiche à l'écran: « Importante annonce des forces armées sous peu. » L'image figée restera une bonne partie de la journée. Dans les rues, l'armée est massivement déployée aux principaux points névralgiques de la capitale. Des foules de manifestants descendent dans les rues célébrer cette première victoire. Cela fait des semaines qu'ils demandaient la chute du régime et les voilà qui scandent: « Il est tombé! » Ambiance festive. Les femmes poussent des youyous et les voitures klaxonnent. Comme les jours précédents, le rassemblement est massif devant le QG de l'armée, où se tient une réunion décisive. Les protestataires répondent à l'appel de l'Association des professionnels soudanais (APS), le mouvement à l'initiative du soulèvement entamé en décembre et qui oriente la contestation fait montre d'un sens remarquable des responsabilités et de maturité politique. Sur sa page Facebook, il lance ses recommandations

aux manifestants « de se montrer responsables, aux médecins et cadres médicaux d'être sur place pour toute éventualité », aux commerçants et aux « nobles filles et fils du Soudan » de procurer de l'eau potable aux manifestants dans la rue.

Pendant ces longues heures d'attente, bonnes nouvelles et rumeurs inquiétantes se succèdent. Les dirigeants du parti de Béchir sont arrêtés, dont plusieurs personnalités très proches du président destitué.

Conclave

L'annonce de la libération de tous les prisonniers politiques à travers le pays est confirmée par l'arrivée au milieu des manifestants en liesse de Mohammed Naji al-Asam. Secrétaire général de l'APS et figure de la contestation, le jeune militant était en détention depuis le 4 janvier. Des informations filtrent de la réunion des militaires signalant d'après discussions sur qui va diriger le Conseil militaire de transition. Deux concurrents en présence. D'un

Trente ans après avoir pris le pouvoir par un coup d'État militaire, le dictateur soudanais Omar el-Béchir en est chassé par un coup d'État de son armée

côté, le premier vice-président et ministre de la Défense, Awad Benawf, un pilier du régime très contesté par la mobilisation populaire, qui insiste pour que les symboles du régime soient tous écartés. De l'autre, l'ancien chef d'état-major Emadeddine Badawi, apparemment plus acceptable.

Le conclave militaire prend fin au bout de huit heures d'attente. L'apparition du général Benawf à l'écran préfigure de la déception des opposants. Le ministre de la Défense annonce « le renversement du régime en place », précisant que le chef de l'État est détenu en lieu sûr, avant d'égrener les premières mesures post-destitution. « Ceux qui ont détruit le pays et tué le peuple cherchent à voler le sang versé par les Soudanais », réagit aussitôt le regroupement de l'opposition. « Les forces de l'annonce de la liberté et du changement » appellent le peuple à poursuivre son occupation devant le bâtiment de l'armée jusqu'à la composition d'un pouvoir de transition civil. « D'ici là, rendez-vous dans la rue qui ne trahit pas! », clame leur communiqué.

Bouteflika, Béchir... d'autres vont-ils tomber?

STUART WILLIAMS
À PARIS
AGENCE FRANCE-PRESSE

Après la chute des présidents algérien Abdelaziz Bouteflika et soudanais Omar el-Béchir, les régimes autoritaires vont regarder d'un œil inquiet les manifestations populaires, alimentées par le ressentiment envers des élites perçues comme corrompues et des conditions de vie difficiles. Si la chute des deux hommes forts découle des situations spécifiques à ces pays, elle sonne cependant, soulignent les experts, comme un avertissement aux dirigeants autoritaires tentés d'ignorer la fronde populaire.

En Algérie comme au Soudan, des dirigeants établis depuis des dizaines

d'années ont été lâchés par l'armée, qui peut ainsi se changer d'amie en ennemie. « Les situations algérienne et soudanaise sont très différentes, mais elles portent une leçon pour les autocrates et les dictateurs: la soif de justice, de démocratie et d'équité sociale est universelle », souligne Marc Pierini, de l'institut Carnegie Europe, basé à Bruxelles. « Dans ces deux pays, la population en a assez de voir des dirigeants s'agripper au pouvoir, décider de tout et s'en mettre plein les poches », résume M. Pierini, ancien ambassadeur de l'Union européenne en Tunisie, en Libye, en Syrie, au Maroc et en Turquie.

Non loin de là, l'Égypte est dirigée par un ancien général, Abdel Fattah al-Sissi. Ce dernier, qui a destitué son prédécesseur islamiste Mohamed Morsi en 2013

Les révolutions ont vraiment tendance à arriver par vagues

SHARAN GREWAL



avant d'être élu à la présidence un an plus tard, cherche à modifier la Constitution pour se maintenir à la tête du pays au-delà de 2022, année de la fin de son deuxième mandat. Difficile de prédire si la chute de Bouteflika et Béchir déclenchera un mouvement à travers la région, comme lors du printemps arabe en 2010-2011, souligne Sharan Grewal, expert du Moyen-Orient à la Brookings Institution, basée à Washington. « Cela dit, les révolutions ont vraiment tendance à arriver par vagues », avertit-il, citant le printemps arabe, mais également la Géorgie et l'Ukraine, voire la chute du communisme en Europe de l'Est. « La réussite des manifestants dans un pays tend à pousser d'autres populations à penser que la révolution est possible dans leur pays », juge-t-il.

Algérie: l'ex-général Ali Ghediri candidat à la présidence

Le général à la retraite Ali Ghediri a annoncé jeudi, sur une chaîne de télévision privée, sa candidature à la présidentielle en Algérie, qui doit se tenir le 4 juillet pour trouver un successeur à Abdelaziz Bouteflika. « Il est évident que je serai candidat, d'autant plus que mon dossier est déjà au Conseil constitutionnel », a-t-il déclaré sur Dzair News. L'organisation d'une nouvelle présidentielle a été rejetée par des protestataires, qui dénoncent une élection organisée par des responsables mis en place par M. Bouteflika. M. Ghediri était déjà candidat à la présidentielle prévue initialement le 18 avril, avant que celle-ci soit annulée dans une tentative d'Abdelaziz Bouteflika de se maintenir au pouvoir.

ébec.com

LOTO QUÉBEC

Résultats des tirages du : 2019-04-10

LOTTO 649	10 16 23 38 39 48	33 compl.	Québec 49	04 13 23 36 39 47	19 compl.
------------------	----------------------	--------------	------------------	----------------------	--------------

1 LOT GARANTI DE 1 000 000 \$ 72329059-02

Prochain gros lot (approx.): 7 000 000 \$

Extra 7458009

Lotto MAX Ce soir, 16 MILLIONS \$ (approximatif)

En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.

Congédié?

Voyez
François Gendron
avocat
LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

III RÉFUGIÉS

Un verrou politique

L'afflux de migrants arrivés de façon irrégulière depuis deux ans a eu raison de la politique dite d'ouverture que prônait le gouvernement Trudeau à son arrivée au pouvoir. Dans un geste digne du gouvernement Harper, les libéraux ont inséré dans le dernier projet de loi budgétaire omnibus des modifications aux droits des demandeurs d'asile, s'évitant du même coup un examen sérieux de ce qui est un réel changement d'orientation de cette politique publique.

MANON CORNELLIER



Ce choix est manifestement motivé par des considérations politiques. La sympathie populaire à l'endroit des réfugiés syriens ne s'est pas étendue aux migrants fuyant l'Amérique de Trump et les conservateurs exploitent cette grogne avec succès. À six mois des élections, les libéraux ont décidé de protéger leurs arrières.

Qu'on veuille contenir les arrivées irrégulières à la frontière est légitime, mais les changements proposés vont plus loin, puisque même les personnes arrivées de façon régulière seront affectées. Quiconque aura fait une demande d'asile dans un pays avec lequel le Canada a une entente d'échange d'informations ne pourra plus présenter de demande au Canada. On parle ici de pays comme les États-Unis, l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

L'effet sur la migration irrégulière sera modeste. À peu près 3150 des quelque 41 000 migrants arrivés de façon irrégulière depuis le début de 2017 avaient présenté une demande au sud de la frontière. Certains, refusés aux États-Unis, ont tout de même obtenu la protection du Canada, une fois leur demande évaluée au mérite. Les amendements fermeraient cette porte. Or, tous les pays n'ont pas la même approche. Contrairement au Canada, les États-Unis n'accordent plus leur protection aux demandeurs qui, par exemple, invoquent la persécution par des gangs criminels.

Le ministre de la Sécurité frontalière, Bill Blair, dit vouloir décourager le « magasinage de pays d'asile ». Le premier ministre, Justin Trudeau, souhaite préserver la confiance des Canadiens en leur système d'immigration face à la croissance des mouvements de réfugiés à travers le monde. Mais le Canada ne sera jamais à l'abri de ce phénomène et la meilleure façon d'y faire face est de mettre les ressources nécessaires pour traiter les demandes en temps opportun, lui a répété, entre autres, le directeur parlementaire du budget.

Il ne s'agit pas de défendre ceux qui abusent du système, mais il faut éviter à ceux en quête sincère de protection de payer le prix de ce qui n'est qu'un expédient politique. En plus, cette soi-disant solution pourrait ne pas résister à une contestation judiciaire puisque dans un arrêt rendu en 1985 et devenu pierre d'assise de notre système, la Cour suprême a dit que tout demandeur d'asile avait le droit, une fois en sol canadien et peu importe la manière d'y arriver, de se faire entendre sur le bien-fondé de sa demande.

S'écarter de ce principe fondamental exige un débat fait visière levée. En d'autres mots, que le gouvernement ait le courage de ses convictions et présente ses amendements dans un projet de loi séparé afin qu'il puisse être étudié, débattu et jugé à son tour au mérite.

III CONFLIT ENTRE QUÉBECOR ET BELL

Rouler des mécaniques

Mécontent des redevances que lui verse Bell pour ses chaînes spécialisées, le président de Québecor, Pierre Karl Péladeau, a décidé de priver son concurrent du signal de TVA Sports, qui diffuse en français, et en exclusivité, les matchs des séries éliminatoires de la Ligue nationale de hockey. Quelque 400 000 abonnés à TVA Sports par le truchement de Bell ont été privés de leurs matchs en français mercredi.

Au palais de justice jeudi, la trêve un moment offerte par Québecor fut écartée par les deux parties toujours à couteaux tirés. Pendant cette trêve, les belligérants se seraient engagés dans une médiation, chapeauté par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC).

Québecor se plaint que les tarifs que commandent ses chaînes ne sont pas fixés en fonction de l'intérêt que leur manifestent les téléspectateurs alors que les chaînes de Bell sont avantagées par un critère « historique », appliqué par le CRTC, parce qu'elles ont été lancées il y a plus longtemps. En outre, Québecor allègue que la chaîne TVA Sports n'est pas offerte dans un forfait aux clients de son concurrent, à l'instar de RDS, propriété de Bell.

En vertu des règles du CRTC, le propriétaire d'une chaîne télévisée, soit le Groupe TVA pour TVA Sports, et l'entreprise de distribution, en l'occurrence Bell, doivent signer une entente d'« acheminement » à l'amiable. En cas de différend, le CRTC est appelé à trancher. Dans une telle circonstance — Québecor a déposé en février une plainte contre Bell pour « préférence indue » —, les deux parties sont dans l'obligation de continuer à fournir le service aux abonnés, qui ne doivent pas faire les frais du différend commercial. C'est ce que le CRTC a rappelé dans une lettre envoyée à Québecor mercredi.

Avec la brutalité qui peut parfois le caractériser et qu'il estime inévitable si on doit changer les choses — on l'a vu avec son recours à de longs lockout dans ses journaux —, Pierre Karl Péladeau, en privant les abonnés de Bell du signal de TVA Sports, a fait fi des règles du CRTC. D'ailleurs, l'organisme ne semble pas entendre à rire: il a convoqué les dirigeants du Groupe TVA et de Bell à une audience publique, mercredi prochain à Gatineau, afin de déterminer si son règlement a été violé et d'entendre « les raisons pour lesquelles le Conseil ne devrait pas suspendre la licence de radiodiffusion » du Groupe TVA.

Si le président de Québecor voulait s'assurer que le différend entre son entreprise et Bell obtient un retentissement médiatique maximum — ses médias s'y sont d'ailleurs scrupuleusement employés —, son objectif est remarquablement atteint. Il faut toutefois reconnaître que ce différend est somme toute secondaire par rapport au défi énorme qui attend le système canadien de télédistribution et de productions télévisuelles face à la concurrence déloyale des Netflix de ce monde. C'est d'ailleurs le message que Pierre Karl Péladeau avait récemment livré avec conviction dans des allocutions à Montréal, puis à Ottawa. La vraie bataille, elle est là.

POUR OU CONTRE LES BAGARRES DANS LE SPORT À LA TÉLÉ?...



LIBRE OPINION

Lockout à ABI: quand l'arbitre prend parti

Mélanie Laroche
Patrice Jalette
Michel Coutu
Professeurs à l'École de relations industrielles de l'Université de Montréal

Le Code du travail et notre système de relations du travail en général prévoient que l'État joue un rôle d'arbitre neutre tout en laissant la pleine autonomie aux parties pour prendre les décisions de négociation (demandes, arrêts de travail, compromis, etc.) qui vont les conduire à conclure une entente. Au nom de l'intérêt public, l'État a cherché au cours des ans à encadrer les conflits de travail via la législation, mais surtout à aider les parties à régler leurs différends, cette volonté s'étant concrétisée par la mise en place de services de conciliation et de médiation au sein du ministère du Travail (maintenant le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale). Bref, en général, l'État entend rester au-dessus de la mêlée dans les conflits du secteur privé et son intervention, le cas échéant, vise à rapprocher les parties.

La semaine dernière, le premier ministre Legault a franchi une limite à cet égard. Ses interventions sur le lockout à ABI, par lesquelles il qualifie de déraisonnables les positions du syndicat, ont en effet mis une pression importante sur ce dernier en confortant la partie patronale dans ses positions. Ces interventions ont donc contribué à modifier le rapport de force entre les parties dans un contexte déjà

particulier où l'équilibre entre les parties était compromis. Rappelons en effet que, fait exceptionnel dans le cadre d'un conflit de travail, la compagnie a bénéficié d'une aide financière. En effet, ABI n'est pas tenue d'acheter la totalité du volume d'électricité figurant dans son contrat avec Hydro-Québec en cas de force majeure, y compris dans le cas d'un lockout. Cette mesure respectée à la lettre par le gouvernement a contribué à déséquilibrer le rapport de force en augmentant de façon significative la capacité de l'entreprise à assumer les coûts du conflit. Le lockout a donc privé Hydro-Québec de 165 millions de dollars qui sont demeurés dans les poches d'ABI, qui peut en disposer à sa guise.

L'intervention du premier ministre Legault semble avoir polarisé encore plus la négociation, amenant la partie patronale à durcir sa position. Plutôt que de permettre le rapprochement des parties et d'encourager la négociation, les interventions du premier ministre ont conforté et renforcé l'employeur dans sa stratégie de négociation. En invoquant des arguments fort discutables (par exemple, les écarts entre les positions patronales et syndicales sur les libérations syndicales ou le niveau des salaires qui ne sont même pas en jeu dans le cadre de ce conflit) pour justifier le caractère déraisonnable du syndicat, le premier ministre s'est directement immiscé dans les pourparlers entre les parties.

La question à poser à ce moment-ci est: y aura-t-il un « avant » et un

« après » ces interventions exceptionnelles? Sommes-nous à l'aube d'une nouvelle ère où le premier ministre pourra commenter comme bon lui semble les négociations en cours sans réserve aucune tout en se permettant de prendre position pour l'une ou l'autre des parties? Est-ce là une nouvelle déclinaison de la neutralité de l'État?

Ce geste de la part du premier ministre n'est pas sans conséquence. Au premier chef, cette intervention contribue à miner l'action de ses propres fonctionnaires, du service de conciliation et même du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Comment amener les parties à s'entendre quand le premier ministre peut d'une seule déclaration réduire en poussière le compromis que le ministère essaie de construire? Pourquoi d'ailleurs faire des compromis en conciliation quand on sait qu'une autre instance peut venir appuyer notre position et raffermir notre rapport de force?

Toutes les organisations syndicales, mais également les associations patronales du Québec, doivent s'inquiéter de ce type d'ingérence dans les relations du travail de la part du chef du gouvernement. À l'aube des prochaines négociations des secteurs public et parapublic, les syndicats ont certainement raison d'être inquiets, déjà qu'historiquement, les gouvernements ont toujours eu de la difficulté, à cet égard, à distinguer leur rôle d'employeur et de législateur...

LETTRES

Curieuse leçon

Le maire de Hamstead, M. William Steinberg, a qualifié de raciste le projet de loi 21 relatif à la laïcité de l'État, allant jusqu'à parler de « nettoyage ethnique » (« pacifique », ajoutera-t-il plus tard !). Belle leçon d'histoire pour mes enfants et mes petits-enfants, qui pourront se dire que, après tout et s'ils ont bien compris M. Steinberg, les génocides des juifs, des Bosniaques ou des Tutsis, entre autres, n'étaient pas si graves que ça, pas plus graves en tout cas que l'interdiction de porter des signes religieux pendant les heures de travail à l'école ou ailleurs dans la fonction publique.

Michel Gay
Le 10 avril 2019

Le projet de loi 21: modéré ou non?

Le premier ministre Legault affirme fréquemment que le projet de loi 21 est modéré. À voir les contestations actuelles de celui-ci, je me poserais de sérieuses questions sur sa présupposée modération. J'ai entendu M. Legault dire un jour que le projet de loi était un premier pas vers une beaucoup plus grande laïcité. Dans ce sens-là, il peut affirmer que ce projet de loi est modéré, ne touchant que l'interdiction du port des signes religieux pour les fonctionnaires et les enseignants et enseignantes de niveau primaire et secondaire. Les garderies, les hôpitaux, les cégeps, les universités, les écoles privées, pour ne nommer que ceux-là, sont exclus de l'application du projet de loi.

Mais si regarde le sujet de façon plus globale, l'appréciation change: suspension et violation présumée des libertés fondamentales de religion, de conscience et d'expression, refus au préalable de soumettre la question aux tribunaux (dispositions dérogoratoires), non-respect du droit à l'égalité en matière d'emploi pour certaines femmes, et non-respect du principe constitutionnel de protection des minorités. Vu sous cet angle, le projet de loi 21 est bien loin d'être modéré. Ce qui aurait été beaucoup plus consensuel serait d'avoir accepté le « compromis Bouchard-Taylor » et d'obliger les fonctionnaires à recevoir et à donner des services à visage découvert. Et d'arrêter cela là. Cette démarche législative aurait été présentée aux tribunaux pour être validée.

Michel Lebel
Entrelacs, le 10 avril 2019

III LAÏCITÉ

La modération a bien meilleur goût

Louise Harel

Ex-présidente de l'Assemblée nationale du Québec, ancienne ministre et députée (1981-2008)

Cette réflexion me vient à l'esprit en lisant de multiples prises de position gonflées de certitude, de considérations lapidaires, sans aucune recherche de dialogue. D'où vient-il que l'on perde si rapidement, dans notre propre société, le sens de la mesure ? Comme si le débat sur la laïcité avait quelque chose de religieux et que, par osmose, le projet de loi 21 exigeait une profession de foi sans nuance, soit entièrement pour ou entièrement contre !

Modèle ni français ni anglo-saxon

Je refuse ces mises en demeure à l'effet de choisir entre le modèle français et le libéralisme anglo-saxon, entre des règles strictes et formelles et le laisser-faire ; à l'évidence, ni l'un ni l'autre de ces modèles n'aura permis les résultats d'inclusion attendus.

De plus, au Québec, une crise d'identité poignante couve sous le débat de la laïcité et laisse échapper chez certains des effluves de la thèse du « Grand Remplacement », sans pour autant qu'ils en connaissent l'origine. Le voile (hidjab), l'aspect le plus voyant du débat, sert souvent de catharsis à cette angoisse identitaire. Il s'agit d'une sorte de ressentiment diffus à l'égard de la différence. Sommes-nous encore prêts à scander « le Québec aux Québécois »... en ajoutant de toutes origines, sans confession ou de toutes confessions ?

Fossé profond Québec-Canada

Garder la tête froide, y compris à l'égard du mépris canadien qui suinte, dès que le Québec décide d'exprimer sa différence. Il faut dire qu'en matière de laïcité, comme dans bien d'autres domaines, le fossé est profond. Par exemple, le préambule de cette Charte canadienne des droits et libertés intégrée à la Constitution de 1982, que le Québec n'a jamais signée, débute par « Attendu que le Canada est fondé sur des principes qui reconnaissent la suprématie de Dieu et la primauté du droit ».

Il en va tout autant de la disposition de dérogation dont l'usage par le Québec incarne pour le Canada la volonté québécoise de faire bande à part et de s'attaquer à des droits fondamentaux.



YAN DOUBLET LE DEVOIR

Du point de vue international, alors que de très nombreux pays ont adopté des mesures restrictives sur les signes religieux, il n'y a pas là matière à violation de droits fondamentaux.

Modèle québécois de laïcité

L'Assemblée nationale peut certes en droit adopter le projet de loi 21 et, après une décennie d'incurie libérale sur le sujet, je comprends que, pour beaucoup de gens, l'intérêt de ce projet est d'abord d'exister. Cependant, la réflexion que faisait Jacques Parizeau en 2013 à l'égard de la charte des valeurs du PQ est toujours d'actualité, « des assouplissements sont nécessaires », écrivait-il, en proposant de limiter le port des signes religieux aux fonctions coercitives, comme le proposait le rapport Bouchard-Taylor, tout en proposant de baliser les accommodements pour raisons religieuses et en introduisant dans la

charte le principe que rien ne doit porter atteinte à l'égalité entre les hommes et les femmes.

En 2019, l'aspect positif du projet de loi est certes que, pour la première fois, la laïcité sera affirmée dans la charte, comme le réclamait en 2011 le Conseil du statut de la femme et sa présidente, Christiane Pelchat, dans un excellent avis intitulé « Affirmer la laïcité, un pas de plus vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ». En vertu du nouveau dispositif, toutes les demandes d'accommodements, notamment pour des motifs religieux, seront dorénavant examinées en fonction du principe de laïcité. Un autre aspect positif est certainement l'obligation définitivement affirmée de donner ou de recevoir des services à visage découvert.

Là où le consensus s'arrête, cependant, concerne l'interdiction du port de signes religieux, notamment du voile pour les enseignantes des écoles publiques de niveau primaire et secondaire. Au Québec, l'école publique est ouverte à son milieu et, de plus, l'élève y côtoie vingt-deux catégories d'emploi professionnel, dont des orthopédagogues, ergothérapeutes, animateurs de vie spirituelle et de l'engagement communautaire, conseillers d'orientation, éducateurs et éducatrices en service de garde scolaire, personnel de soutien, etc. À notre époque, ce sont des équipes d'école diversifiées qui prennent en charge le cheminement des élèves. Il n'y a aucun motif raisonnable, sauf des considérations purement politiques, pour particulariser le corps enseignant du secteur public. D'autant que, dans la grande région de Montréal, plus de 30 % des élèves, presque un sur trois au secondaire, sont inscrits à l'école privée subventionnée par les fonds publics, à hauteur de 70 %. Il y a fort à prévoir qu'un des effets collatéraux non désirés de l'adoption de la loi sera l'augmentation, au primaire comme au secondaire, des effectifs des écoles privées.

Le gouvernement a-t-il la légitimité d'adopter sous un bâillon ce projet de loi tel que rédigé ? Grâce à sa députation à l'Assemblée nationale, qui fait le double du vote de 37 % obtenu lors de la dernière élection, certains chroniqueurs parlent d'une majorité écrasante de la CAQ. C'est oublier que 63 % des électrices ont fait un autre choix et que, selon l'enquête postélectorale rendue publique, la nette victoire de la CAQ est due à la volonté de changer de gouvernement et non à l'appréciation générale de son programme. Il en va tout autant pour le Parti québécois, dont la même enquête révèle qu'un de ses électeurs sur cinq a voté en fonction de l'appréciation du programme.

Expédier le projet de loi tel quel en pensant mettre fin au débat est une vue de l'esprit ; en général, le diable se cache dans les détails de son application !

La mémoire au fond d'un grand trou

AURÉLIE LANCTÔT



J'ai assisté récemment à une projection de *Nous sommes gold* suivie d'un échange avec son réalisateur, Éric Morin, dans une petite salle bondée du cinéma Beaubien. Ce film raconte les aléas d'un trio de trentenaires dé-routés : Marianne (Monia Chokri) laisse en plan une carrière musicale épanouie pour rentrer dans son village natal, dix ans après l'effondrement d'une mine ayant emporté ses deux parents. Elle y retrouve Christopher (Emmanuel Schwartz), devenu enseignant et rockeur en dilettante, et Kevin (Patrick Hivon), le seul ouvrier survivant de l'effondrement, qui porte avec peine son auréole de miraculé.

En filigrane de l'intrigue, les traces de l'activité minière dans la vie des gens, subtiles mais omniprésentes. Les expropriations, le bruit, l'emploi qui arrive et repart. Le cours de la patate frite qui finit par suivre celui du minéral, révélant la fragilité économique des régions développées autour d'une seule industrie. Elles sont nombreuses, au Québec. Et bien sûr, la figure obsédante du trou, planté au milieu d'un paysage majestueux de l'Abitibi ; centre de gravité de toute communauté où l'extraction impose son rythme, de l'exploration à l'effondrement, de la croissance à l'oubli.

Ça, c'est mon interprétation de fille incapable de s'empêcher de plaquer sur l'art toutes sortes d'analyses sociopolitiques. Éric Morin n'avait pas l'intention de faire un film sur l'extraction minière en Abitibi. Il voulait, oui, raconter une histoire enracinée dans sa région natale — où il vit toujours —, mais surtout placer la musique au cœur de son cinéma, chose qu'il a accomplie en faisant appel à l'auteur-compositeur-interprète Philippe B, qui signe la bande sonore du film, présent dès le début du processus créatif. Mais malgré tout, l'art a fini par se heurter au réel de façon curieusement évocatrice.

Durant le tournage, l'équipe s'est vu refuser l'accès aux sites miniers disponibles pour reconstituer l'effondrement de la mine, la prémisse du scénario. L'évocation d'une catastrophe n'a pas passé le test des relations publiques, semble-t-il. Il a fallu, avec les moyens du bord, tourner la scène dans une grotte, à Saint-Léonard. L'anecdote m'obsède sans toutefois m'étonner : le capitalisme extractif repose sur la spéculation, ce qui commande un contrôle scrupuleux de tous les risques. Mais tout de même, j'avais visiblement sous-estimé l'étendue du champ de l'exploitation. Ainsi, il ne suffit pas d'assujettir la nature, le droit, les liens sociaux ; l'imaginaire doit lui aussi être bridé. « Le désastre prend soin de tout », écrit Maurice Blanchot.

S'il est sans doute normal que les créateurs rencontrent certaines contraintes dans leurs démarches, cet interdit est troublant dans un contexte où l'on observe, dans notre cinéma, une vague d'intérêt pour l'imaginaire lié au territoire. Il y a *Nous sommes gold*, mais on pourrait évoquer *Mad Dog Labine*, cet étonnant doc-fiction de Jonathan Beaulieu-Cyr, campé dans la région du Pontiac, elle aussi dévitalisée par la fin des activités extractives. Le prochain film de Sophie Dupuis racontera l'histoire de mineurs de l'Abitibi. Et, bien sûr, il y a *Répertoire des villes disparues* de Denis Côté, dont le scénario est tiré d'un roman de Laurence Olivier, qui explore l'imaginaire des villes périssables, construites autour d'un modèle mono-industriel.

À l'origine de son roman, Laurence Olivier se demandait : qu'est-ce qu'écrire, créer, sous l'influence de l'extractivisme, dans ces villes qui existent seulement pour l'industrie ? Les projets extractifs — les mines, les barrages, la coupe de bois — ont été un moteur important pour développer le territoire québécois. Ils ont fait naître de nombreuses communautés, où les gens mènent effectivement des vies remplies et pleines de sens — il ne s'agit pas de juger qui que ce soit. Mais ces collectivités sont aussi fondées sur un modèle pensé contre la mémoire. « Lorsque les entreprises partent, elles effacent les traces qu'elles laissent », explique Laurence. Il faut s'intéresser aux absences sur le territoire, aux trous laissés dans la mémoire. »

Raconter des histoires, donc, permet de résister à l'effacement des lieux et des vies en périphérie de l'extraction. Voilà ce qui pose problème dans le fait qu'une équipe de tournage veuille utiliser un site réel pour incarner une histoire inventée. L'art, on le sait, est un puissant révélateur social, et les récits sont embêtants précisément parce qu'ils refont les traces. Éric Morin m'a confié qu'en marge de la présentation du film à Rouyn, des gens lui ont dit qu'ils s'étaient remis à « voir la mine »...

Lorsque les créateurs s'intéressent à la vie de leur communauté, ils font surgir et immortalisent des récits qu'on aurait préférés volatiles. On ressent ici le poids du legs de l'extractivisme, comme une hypothèque cachée qui grève l'imaginaire, limitant la possibilité même de raconter notre territoire et la vie des gens qui l'habitent.

Écrivez-nous !

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Nous vous demandons de limiter votre contribution à 5000 caractères, espaces compris, soit environ 550 mots. Envoyez-nous vos textes à redaction@ledevoir.com. Nous communiquerons avec les auteurs dont les textes seront retenus.

De la lutte des infirmières contre les heures supplémentaires obligatoires

Jean-Claude Bernatchez

Professeur titulaire en relations de travail à l'Université du Québec à Trois-Rivières et directeur de l'Observatoire des relations de travail

Le Québec compte plus de 75 000 infirmiers et infirmières. Membres d'un ordre professionnel investi d'un acte exclusif, les infirmières sont incontournables dans le système de santé. L'imposition des heures supplémentaires obligatoires tire sa légitimité, d'une part, des besoins d'une population vieillissante et, d'autre part, de contraintes légales ou administratives qui touchent les ressources en soins infirmiers.

L'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) a exercé une influence déterminante dans la mise en place de ratios infirmière-patients dans le cadre d'un objectif de protection du public. En outre s'est ajouté un accord patronal-syndical sur le rehaussement des postes à temps complet. Ainsi, la convention collective des infirmières (2016-2020) a établi une cible nationale d'augmentation des postes à plein temps au niveau de 62 % de la force active concernée. Cette cible n'est pas atteinte dans l'ensemble des établissements, mais les parties y travaillent dans le cadre d'un comité paritaire national. Ensuite, la recherche d'une meilleure adéquation travail-famille a créé une pression pour la régularisation des horaires de travail. Ainsi, le recours aux salariés à temps partiel, afin de pourvoir à une pénurie d'infirmières en urgence, s'avère

difficile du simple fait que celles-ci doivent être informées, au moins cinq jours à l'avance, selon la Loi sur les normes (art. 59), du moment où il leur est requis de travailler.

Les ratios infirmière-patients et la valorisation des postes à temps complet ont réduit inévitablement le bassin d'infirmières à temps partiel ou occasionnel dans lequel les directions d'établissement pouvaient pour remplacer des infirmières absentes ou pour en ajouter lors de surcroûts de travail. Les employeurs donnent alors priorité aux heures supplémentaires obligatoires, car ils doivent composer avec une flexibilité opérationnelle moins accessible qu'auparavant.

Article 59

La Loi sur les normes, à son article 59, autorise toutefois un salarié à « refuser de travailler plus de deux (2) heures au-delà de ses heures habituelles quotidiennes de travail », en ajoutant toutefois que cela ne s'applique pas « lorsqu'il y a danger pour la vie, la santé ou la sécurité des travailleurs ou de la population ». Or, une unité de soins est justement remplie de patients dont plusieurs sont souvent en danger de mort, ce qui n'accrédite pas l'intention des infirmières de refuser les heures supplémentaires. Et comme si tout cela n'était pas assez, s'ajoute l'article 1 de leur Code de déontologie, libellé ainsi : « L'infirmière ou l'infirmier doit porter secours à celui dont la vie est en péril [...] en lui apportant l'aide nécessaire et immédiate ».

Quant à la décision du Tribunal administratif du travail du 5 avril 2019, rendue par la juge administrative Héléène Bédard (CQ-2019-1832 FIC c. CPNSSS), elle conclut que le refus d'heures supplémentaires risque de porter préjudice « à un service auquel le public a droit ». Par ailleurs, la juge Bédard comprend que « les établissements de santé prendront les moyens pour éviter de faire appel au temps supplémentaire obligatoire » en ajoutant d'emblée qu'il est exigible dans une situation d'urgence ou exceptionnelle.

Mais c'est justement en invoquant l'urgence de la situation que s'appuient les directions d'établissements de santé pour rendre obligatoires les heures supplémentaires depuis longtemps. Pour le réduire, celles-ci ont essentiellement trois (3) options difficiles : diminuer les ratios infirmière-patients, ce qui implique, afin de protéger la qualité des soins, de revaloriser d'autres catégories d'emplois, comme celle de l'infirmière auxiliaire ; reconstituer un bassin d'infirmières occasionnelles, ce qui oblige à abaisser la cible des postes à plein temps en retournant à la table de négociation ; ou, finalement, augmenter la force active en soins infirmiers à temps partiel régulier ou à plein temps, ce qui est un facteur de coûts additionnels. Légalement, le combat des infirmières n'est pas gagné d'avance, mais la pression sociale, issue de leur lutte syndicale, peut faire bouger les choses.

EN BREF

Rapport sur les pesticides : le gouvernement caquiste refuse de s'engager

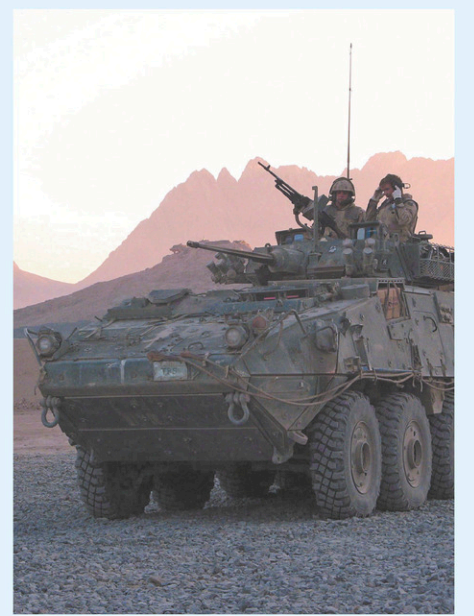
QUÉBEC — Le gouvernement Legault a refusé de s'engager à donner suite à un rapport de 2016 qui proposait des solutions de remplacement aux pesticides. Le ministre de l'Agriculture, André Lamontagne, a jeté le blâme sur le gouvernement libéral précédent pour ne pas avoir fait suite au rapport, mais n'a pas voulu lui-même assurer qu'il allait le mettre en œuvre. Le rapport en question, obtenu par Radio-Canada, affirme qu'il y a lieu d'agir rapidement et avec vigueur pour inverser la tendance en matière d'usage des pesticides. Issu de l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA), le rapport préconise onze projets innovateurs de substitution des pesticides actuels par des biopesticides, ou encore des changements dans les pratiques. La Presse canadienne

Le courant pratiquement rétabli, selon Hydro-Québec

Les pannes électriques ayant touché la couronne nord de Montréal depuis le début de la semaine sont en voie d'être entièrement résorbées. Jeudi soir, moins de 2000 abonnés manquaient de courant dans le secteur concerné, contre plus de 300 000 au plus fort de l'événement. Du nombre, beaucoup de coupures sont survenues bien après le début des pannes, lundi soir. Dans plusieurs cas, ce sont des interruptions provoquées par des techniciens d'Hydro-Québec pour dégager de façon sécuritaire des branches reposant sur des lignes électriques, a expliqué Louis-Olivier Batty, un porte-parole de la société d'État. « On a bon espoir que quand les équipes seront démobiliées pour la nuit de jeudi à vendredi, très peu de clients manqueront encore de courant », a-t-il déclaré. Le Devoir

Blindés : la Cour suprême n'entendra pas Turp

La Cour suprême du Canada refuse d'entendre la cause du constitutionnaliste Daniel Turp à propos de la vente à l'Arabie saoudite de véhicules blindés fabriqués par l'Ontarienne General Dynamics Land Systems. M. Turp tentait de faire invalider le contrat de 15 milliards au motif qu'Ottawa ne s'était pas assuré que le matériel ne serait pas utilisé de façon contraire aux droits de la personne avant de délivrer les licences d'exportation en 2016. La croisade de M. Turp n'est cependant pas terminée. Il a lancé une seconde contestation judiciaire après la publication à l'été 2017 de photos montrant des blindés canadiens utilisés par le régime saoudien contre des civils lors du siège d'Awamiyah. M. Turp plaide que la décision d'Ottawa de ne pas annuler le contrat à la lumière de ces nouvelles informations est « déraisonnable ». Le Devoir



Un véhicule blindé, fabriqué par General Dynamics Land Systems, photographié en Afghanistan

BILL GRAVELAND LA PRESSE CANADIENNE



Le candidat local du parti BJP à Nagpur, Nitin Gadkari, accompagné de Jyoti Amge, considérée comme la plus petite femme au monde, est salué par ses partisans à l'occasion d'un défilé politique.

STR / AGENCE FRANCE-PRESSE

III INDE

Voter religieusement

Dans la société indienne hautement complexe, les allégeances politiques demeurent indissociables des confessions religieuses

Les Indiens ont commencé à se rendre aux urnes jeudi pour élire les 543 députés de la Lok Sabha (Chambre basse du Parlement). Au cours des six prochaines semaines, 900 millions d'électeurs et d'électrices seront appelés à participer à ce scrutin en sept phases. Le Parti du peuple indien (BJP) du premier ministre Narendra Modi est donné gagnant par les sondages, mais cette élection pourrait lui coûter sa majorité absolue.

FRÉDÉRIK LAVOIE
COLLABORATEUR
À NAGPUR
LE DEVOIR

A

Nagpur au Maharashtra, treizième ville d'Inde et centre géographique du pays, il y a au moins une chose de simple : sur trente candidats et candidates, seuls les représentants des deux grands partis nationaux, le BJP (parti au pouvoir) et le Parti du Congrès (dans l'opposition), ont de réelles chances d'être déclarés vainqueurs le 23 mai, jour de l'annonce des résultats.

Pour le reste, l'équation demeure complexe. Car comme ailleurs au pays, les allégeances politiques sont souvent

tenacement liées aux identités, des identités elles-mêmes complexes. Pour en arriver à la victoire, les candidats ont ainsi dû s'efforcer durant la campagne de convaincre des milliers d'électeurs et d'électrices de faire fi de leur appartenance religieuse pour juger en leur âme et conscience de leurs vices et vertus.

Dans le quartier de Mominpura, presque exclusivement musulman, le Parti du Congrès, historiquement perçu comme le défenseur de la laïcité et des minorités, avait peu d'efforts à faire pour obtenir la faveur populaire. De génération en génération, on y vote pour « la main », le symbole du Congrès.

Majid Anwar, un graphiste de 32 ans qui passe la majeure partie de son temps au Koweït, montre peu d'enthousiasme à l'égard de Rahul Gandhi, chef du parti et héritier de la dynastie Nehru-Gandhi, qui a fourni trois premiers ministres au pays depuis son indépendance en 1947.

« Il est jeune, il n'a pas beaucoup d'expérience, mais peut-être qu'il pourra faire quelque chose dans le futur », dit M. Anwar à propos du politicien de 48 ans élu pour la première fois il y a 15 ans.

Malgré ces réticences, Majid a voté pour le Congrès et assure que les 41 au-

tres électeurs et électrices de sa famille en feront autant. Lorsqu'on lui demande si la politique nationaliste hindoue prônée par le BJP l'inquiète en tant que musulman, il préfère ne pas s'aventurer sur ce terrain, disant simplement qu'« en tant que musulman indien, on se doit d'être encore plus fier d'être indien ».

Nagma Arif Sheikh, une femme au foyer de 24 ans, se dit de son côté particulièrement préoccupée par l'augmentation des prix du gaz et des aliments. Elle confie également avoir l'impression que si des emplois sont créés et des bourses d'étude attribuées dans l'Inde sous la gouverne du BJP, tous et toutes n'ont pas la même chance de les décrocher.

« Seuls les hindous les obtiennent », dénonce M^{me} Sheikh.

Autre quartier, autre discours

Autre quartier, autre communauté, autre discours. Dans Nagpur-Sud-Ouest, tous les noms sont à consonance hindoue et on vote en bloc pour le BJP. De la dizaine d'électeurs sondés, aucun ne mentionne toutefois explicitement la défense des valeurs de la majorité hindoue par le gouvernement sortant comme une rai-

son de le réélire. Ici aussi on parle principalement d'économie, quoique sous un œil beaucoup plus positif.

« Regardez les routes et les infrastructures que [le gouvernement Modi] a construites. Pas seulement ici, mais à travers l'Inde entière! » se réjouit Kaushtub Pathak, 31 ans, employé d'une boutique électronique. « En 60 ans au pouvoir, le Congrès n'avait rien fait pour nous. Il a suffi de donner une chance au BJP pour qu'il tienne ses promesses. »

Ankita et Vaibhav Pathak, un couple de trentenaires, sont reconnaissants envers le gouvernement pour une aide de 267 000 roupies (5340 \$) obtenue lors de l'achat de leur premier appartement. « Il n'y a pas d'autre possibilité que Modi. Il est le seul qui peut sauver l'Inde et la protéger des terroristes, du Pakistan et des grands problèmes de la planète », ajoute Vaibhav, qui enseigne la guitare.

L'unique voix dissidente entendue dans ce concert d'éloges pour le gouvernement Modi dans Nagpur-Sud-Ouest est celle du journaliste retraité Sharad Rotkar.

« Je suis un hindou brahmane [haute caste], mais je crois que la religion devrait rester dans nos maisons. Le BJP estime que parce que nous sommes la majorité, nous pouvons imposer notre religion. J'ai voté pour le Congrès parce que même si c'est un parti avec bien des défauts, il traite tous les citoyens également », explique l'homme de 69 ans.

Pénurie d'emplois

Dans le quartier Indora, la confession religieuse est différente et les préférences électorales, un peu plus variées. Le secteur est habité par d'anciens intouchables (dalits) qui ont rejeté l'hindouisme pour se convertir en masse au bouddhisme en 1956 à l'appel de B.R. Ambedkar, père de la Constitution indienne et leader de la communauté.

Radhika Borkar a beaucoup de proches à faire au gouvernement Modi. « Les routes, les viaducs, c'est bien, mais premièrement, il faudrait nous donner des emplois. Mes enfants sont tous éduqués, mais ils n'arrivent pas à trouver du travail. À mon âge, je dois encore travailler pour nourrir mes enfants », gronde la veuve de 65 ans, qui enseigne la couture pour pallier la maigre pension mensuelle de 1000 roupies héritée de son mari.

Malgré les appels de leaders dalits à voter pour des candidats tiers issus de la communauté, M^{me} Borkar a fait le choix de voter stratégiquement pour le Congrès afin de freiner le BJP.

Dhananraj Patil a lui aussi des doléances à l'égard de Narendra Modi. Il cite notamment sa décision de novembre 2016 de retirer du jour au lendemain tous les billets de 500 et de 1000 roupies en circulation, une mesure qui avait perturbé durant plusieurs mois l'économie indienne.

« Je suis aussi mécontent de l'approche anti-dalit du gouvernement », ajoute M. Patil. D'un autre côté, il refuse de voter pour le candidat local du Congrès, un transfuge du BJP qui a par le passé défendu des hindous de haute caste responsables du meurtre d'une famille dalit. Au final, une fois dans l'isoloir, le marbrier de 46 ans arrêté son choix sur le BJP.

« Le gouvernement Modi devrait quand même avoir droit à une seconde chance », estime-t-il.

LEDEVOIR

1265, rue Berri, 8^e étage,
Montréal (Québec) H2L 4X4
Métro Berri-UQAM
Ouvert du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 16 h 30



Suivez-nous
sur LeDevoir.com
et sur nos réseaux
sociaux

**RÉDACTION**

Téléphone
514 985-3333
Courriel
redaction@ledevoir.com

RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION

Téléphone
514 985-3333

ABONNEMENTS

(du lundi au vendredi
de 7 h 30 à 16 h 30)
Téléphone
514 985-3355
Extérieur de Montréal
1 800 463-7559 (sans frais)
Courriel
abonnements@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-5967

PUBLICITÉ

Téléphone
514 985-3399
Extérieur de Montréal
(sans frais)
1 800 363-0305
Courriel
publicite@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

AVIS PUBLICS ET APPELS D'OFFRES

Téléphone
514 985-3452
Courriel
avisdev@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

PETITES ANNONCES ET PUBLICITÉ PAR GROUPEMENT

Téléphone
514 985-3322
Courriel
petitesannonces@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir inc., dont le siège social est situé au 1265, rue Berri, 8^e étage, Montréal (Québec) H2L 4X4. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel inc., 12800, rue Brault, Saint-Jacques Ouest, Montréal. Division de Québecor Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du Journal de Québec, 450, avenue Béchard, Québec, qui est la propriété de Corporation SunMedia, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. Emission de publication - Enregistrement no 0858. Dépt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007.